

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

N°2020-42

Abstentions : 0

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt, le jeudi 1^{er} octobre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle des Fêtes de Saint-Mathieu sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le vingt-cinq septembre deux mille vingt.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Jean-Pierre Charmes, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet, Stéphane Seyer

Suppléants présents :

Pouvoirs : Chantal Chabot à Pierre Varachaud, Patrick Gibaud à Josiane Lefort, Christian Vignerie à Jean Maynard

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Charmes

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers exercice 2019.

Monsieur le Président explique qu'en application des articles D.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales modifiés par le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 a modifié le contenu minimal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (en substitution au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, qui définissait le contenu initial de ce rapport).

Ce rapport annuel a trois objectifs :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets,
- inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de la Communauté de Communes Ouest Limousin pour l'exercice 2019.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD

Accusé de réception en préfecture
087-200066520-20201001-202003_202042-DE
Reçu le 06/10/2020

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

ANNÉE 2019



**Ouest
Limousin**
communauté de communes

Table des matières

I- Glossaire	4
II- Introduction : Obligation réglementaire.....	5
III- Le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin	5
IV-Organisation du service	6
1)Indicateurs techniques : la collecte provenant des ménages	9
a- La Pré-collecte	9
b- La collecte : fréquence et organisation	10
2)Bilan : tonnage et ratio	10
a-La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) :.....	10
b-La collecte sélective des emballages ménagers :.....	12
c-La collecte des textiles :	17
d-La collecte en déchetteries :.....	18
3)Le traitement des déchets ménagers et assimilés	26
a-Production globale de déchets ménagers et assimilés en Ouest Limousin	26
b-Objectifs de réduction des déchets : extension de la redevance incitative à tout le territoire à partir du 1 ^{er} janvier 2020	27
V. Bilan financier	31
1) Cadre général du budget primitif	31
2) Résultats de clôture.....	32
a-Section fonctionnement.....	32
b-Section Investissement	33
VI. Indicateurs complémentaires : prévention et communication.....	34
VII. Conclusion.....	38

I- Glossaire

Collecte : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, tri, de traitement ou une installation de stockage de déchets.

Collecte Sélective (CS) : Collectes des déchets ménagers séparés en plusieurs flux différenciés (matériaux propres et secs, fermentescibles, déchets encombrants des ménages...).

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives.

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) : les OMA sont constituées des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire : verre + emballages + papiers (matériaux propres et secs). Elles comprennent également, à la marge les collectes sélectives de biodéchets alimentaires.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : OMR + déchets des collectes sélectives + déchets collectés en déchetterie, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques prises en charge par le service public.

SPED : Service Public d'Élimination des Déchets.

Matériaux recyclables : déchets métalliques, papiers, cartons, plastiques, emballages, journaux, magazines, verre, textiles.

Biodéchets : fraction fermentescibles des ordures ménagères : déchets de cuisine, certains déchets verts des ménages ainsi que des papiers et cartons.

Encombrants : déchets volumineux ne pouvant être déposés dans les containers de collecte (ne sont pas pris en compte les déchets verts, déblais et gravats).

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques.

DDS : déchets dangereux spécifiques.

REP : responsabilité élargie du producteur.

II- Introduction : Obligation réglementaire

La loi Barnier N°95-101 du 02 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

En conséquence, chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » avant une mise à disposition auprès du public. Le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000 définit le contenu minimal du rapport.

Objectifs :

- Evaluer la performance du service d'élimination des déchets,
- Responsabiliser les élus face à leurs assemblées et aux usagers,
- Favoriser la transparence vis-à-vis des usagers.

Contenu :

- Indicateurs techniques,
- Indicateurs financiers.

Diffusion du rapport :

La diffusion la plus large possible doit être recherchée, auprès de tous les élus, les usagers et les responsables d'associations. Le rapport sera mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes et en mairie dans les 15 jours qui suivent son adoption.

Le public est avisé par affichage à la Communauté de Communes, en mairie et lieux habituels d'affichage pendant un mois au moins.

Un exemplaire doit être adressé pour information au Préfet du Département par le Président de l'EPCI.

III- Le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin

La Communauté de Communes Ouest Limousin (CCOL) regroupe 16 communes, 11 491 habitants (Population municipale 2017 de l'INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2020) et 8 218 résidences principales dont plus de 96 % de maisons.

Les communes adhérentes sont : Champagnac-la-Rivière, Champsac, Cognac-la-Forêt, Cussac, La Chapelle Montbrandeix, Gorre, Maisonnais sur Tardoire, Marval, Oradour sur Vayres, Pensol, Saint Auvent, Saint Bazile, Saint Cyr, Saint Laurent sur Gorre, Saint Mathieu et Sainte Marie de Vaux.

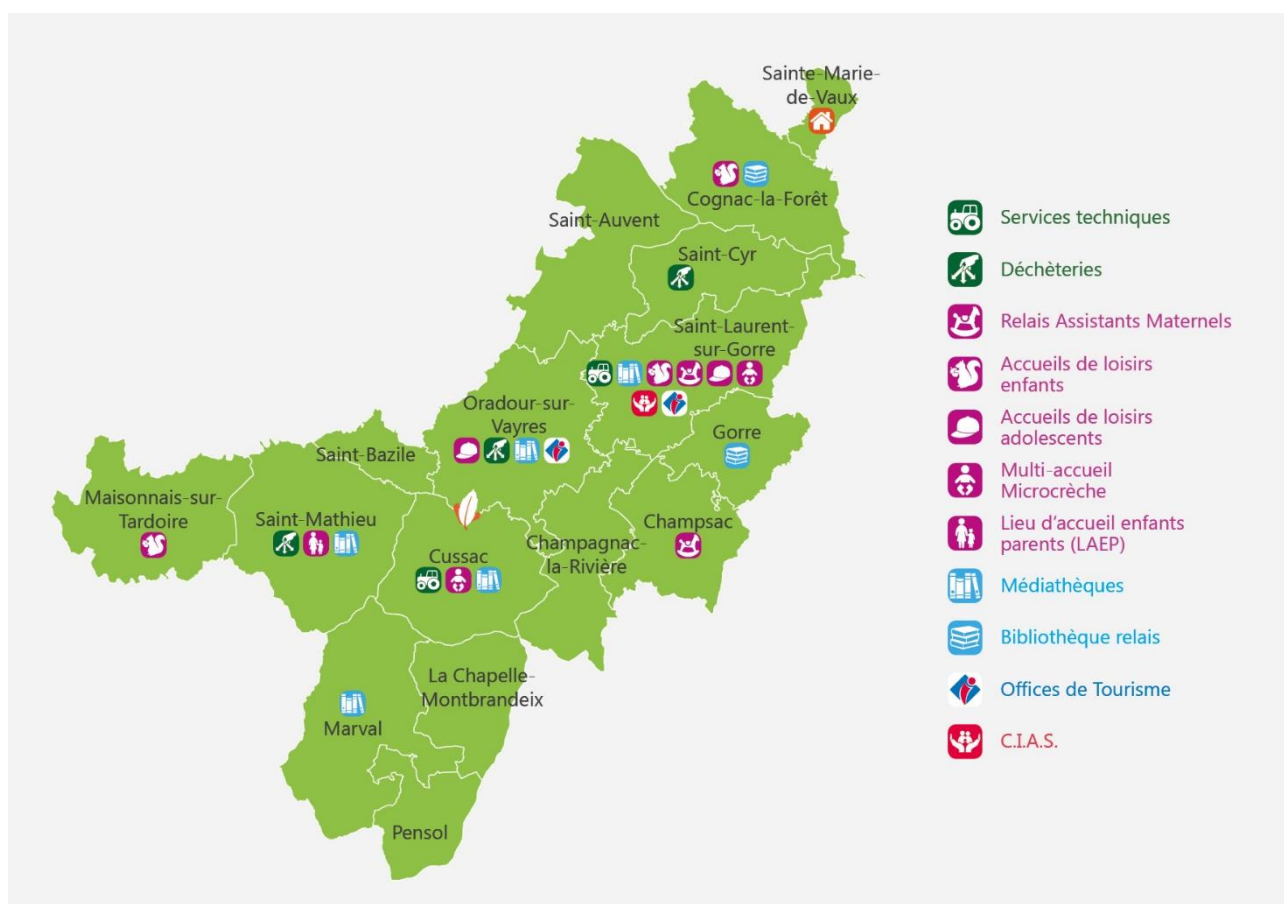


Figure 1 : Carte du territoire de l'Ouest Limousin

Selon l'ADEME, la CCOL est classée en rural dispersé. Le territoire s'étend sur plus de 420 km² (dont 40 km² pour la commune de Saint Laurent Sur Gorre ainsi que celle de Saint Mathieu). Les densités de population varient de 12 habitants municipaux par km² sur la commune de Maisonnais-sur-Tardoire à 39 habitants municipaux par km² sur Cussac et Oradour sur Vayres pour une moyenne de 27 habitants par km² sur la CCOL.

La population est en légère augmentation de 0,1 % par an entre 2012 et 2017, notamment sur les communes les plus proches de l'agglomération limougeaude.

Près de 8 200 logements sont présents sur le territoire selon l'INSEE en 2017 dont 21% de logements secondaires et 12% de logements vacants.

Selon l'INSEE, 83 % des propriétaires de résidences principales en sont aussi les occupants.

En synthèse, la population de la CCOL est en légère augmentation avec un habitat essentiellement pavillonnaire et dispersé avec une part importante de logements secondaires. En s'appuyant sur l'évolution de population constatée entre 2012 et 2017 par l'INSEE, la population projetée à 2025 sur la collectivité serait de 11 744 habitants municipaux.

IV- Organisation du service

Au 1^{er} Janvier 2017, la communauté de communes Ouest Limousin (CCOL) a été créée et assure, depuis cette date, la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers » et travaille à l'harmonisation du service de gestion des ordures ménagères tant d'un point de vu organisationnel que financier. Une partie de cette compétence est transférée au SYDED 87 (Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers).

Voici la répartition de la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers » pour la CCOL comme suit :

Flux	Pré-collecte	Collecte	Transport Transfert	Traitement
 Ordures ménagères résiduelles		Contenants fournis par la CCOL (bacs roulants 120, 240 et 660 litres notamment) sur le secteur de la vallée de la Gorre	1 fois par semaine partout et 2 à 3 fois par semaine pour certains gros producteurs en régie	Quai de transfert de Rochechouart avec transport par le SYDED Centrale Energie de Limoges Métropole (Usine d'incinération d'Ordures Ménagères)
		Bacs de regroupement de 660 litres fournis par la CCOL Autres contenants à la charge des administrés	1 fois par semaine partout et 2 fois par semaine pour certains gros producteurs en prestation (VEOLIA)	
 Emballages en mélange		Colonnes d'apport volontaire aériennes	Selon remplissage par le prestataire du SYDED (VEOLIA)	Centre de recyclage de Limoges
 Papier		Colonnes d'apport volontaire aériennes	Selon remplissage par le prestataire du SYDED (VEOLIA)	Centre de recyclage de Limoges

	Verre	Colonnes d'apport volontaire aériennes	Selon remplissage par le prestataire du SYDED (VEOLIA)		Centre Véolia à Limoges
	Encombrants		Apport direct dans les trois déchèteries localisées sur les communes de Saint Cyr, Oradour sur Vayres et Saint Mathieu	Différents prestataires et éco-organismes	Différents prestataires et éco-organismes Installation de stockage de déchets non dangereux d'Alvéol
	Textile	Colonnes d'apport volontaire	Suivant les besoins par LE RELAIS		Prestataire(s) de valorisation et/ou traitement d'Eco-TLC

Les collectes d'encombrants ont été arrêtées en 2015 sur les deux anciennes intercommunalités:

- collecte d'encombrants en porte à porte organisée 2 fois par an sur inscription en prestation sur les 10 communes de l'ancienne CCF (Communauté de Communes des Feuillardiens) avec environ 120 mètres-cube collectées cette dernière année par la SC Récupération Moderne arrêtée en novembre 2015,
- collecte d'encombrants assurée par la société Henault arrêté en septembre 2014 avec maintien en régie (sur inscription et à la demande) pendant une année sur les 6 communes de l'ancienne CCVG (Communauté de Communes de la Vallée de la Gorre).

Une convention a été établie avec la CC Monts de Chalus Pays de Nexon pour les habitants de Champsac et Champagnac pour qu'ils puissent accéder à la déchèterie de Chalus.

Le marché de collecte des déchets ménagers sur l'ancien territoire des Feuillardiens a été signé pour 5 ½ ans renouvelable une fois 6 mois (à compter du 1^{er} juillet 2014) et arrivera donc à échéance le 31 décembre 2019 voire 30 juin 2020 si renouvellement.

1) Indicateurs techniques : la collecte provenant des ménages

a- La Pré-collecte

Sur les communes de Cognac la Forêt, Gorre, Saint Auvent, Saint Cyr, Saint Laurent sur Gorre et Sainte Marie de Vaux en REOM incitative depuis le 1^{er} janvier 2011:

La pré-collecte est assurée par des bacs roulants équipés de puce électronique (125 kHz) selon les règles de dotation suivantes :

- 120 litres pour les foyers de 1 et 2 personnes, les résidences secondaires voire certains professionnels,
- 240 litres pour les foyers de 3 personnes et plus voire certains gros producteurs,
- 660 litres pour les gros producteurs.

Aussi, la collectivité laisse également la possibilité de déposer ces déchets ménagers dans des sacs payants de 100 litres de couleur rouge pour les usagers ne pouvant stocker et/ou disposer de bac roulant.

L'ensemble des bacs roulants sont équipés à la fois d'une puce électronique localisée sous la collerette, d'un autocollant et d'un numéro de cuve.



Figure 2 : Contenants pucés

Sur les 10 autres communes en REOM classique soit Champagnac-la-Rivière, Champsac, Cussac, La Chapelle Montbrandeix, Maisonnais sur Tardoire, Marval, Oradour sur Vayres, Pensol, Saint Bazile et Saint Mathieu, il existe une plus grande diversité des contenants.

Certains usagers et gros producteurs déposent leurs déchets ménagers dans des bacs roulants de 660 litres à 770 litres sur les points de regroupement. Pour les autres, plusieurs types de contenants à la charge des

usagers sont visibles (lessiveuse, bac roulant, sac poubelle,...).



Figure 3 : Point de regroupement ou sacs

b- La collecte : fréquence et organisation

Sur les communes de Cognac la Forêt, Gorre, Saint Auvent, Saint Cyr, Saint Laurent sur Gorre et Sainte Marie de Vaux en REOM incitative depuis le 1^{er} janvier 2011, les OMR sont collectés en régie : Les lundis, mercredis et vendredis avec une collecte par semaine pour tous et des collectes supplémentaires pour certains gros producteurs comme notamment la maison de retraite (EHPAD collecté trois fois par semaine), la Structure Perce Neige (collectée deux fois par semaine),.... D'autres producteurs non ménagers ont augmenté leurs volumes de bacs roulants pour rester sur une collecte hebdomadaire comme certaines boulangeries (dotée par exemple de 3 bacs 240 litres).

Sur les 10 autres communes en REOM classique soit Champagnac-la-Rivière, Champsac, Cussac, La Chapelle Montbrandeix, Maisonnais sur Tardoire, Marval, Oradour sur Vayres, Pensol, Saint Bazile et Saint Mathieu, la collecte des OMR est assurée par un prestataire du lundi au vendredi avec une collecte par semaine du 15 juin au 15 septembre et une collecte tous les quinze jours en dehors de cette période. Certains gros producteurs (maison de retraite, supermarché,...) bénéficient d'une collecte hebdomadaire toute l'année. Cette nouvelle fréquence est appliquée depuis le 15 septembre 2018.

2) Bilan : tonnage et ratio

La quantité des ordures ménagères et assimilés (ordures ménagères résiduelles + verre + emballages ménagers recyclables + papiers) collectée en 2019 s'élève à :
3020,51 tonnes soit 262 kg/hab/an

La composition de ces déchets est détaillée dans les articles ci-après.

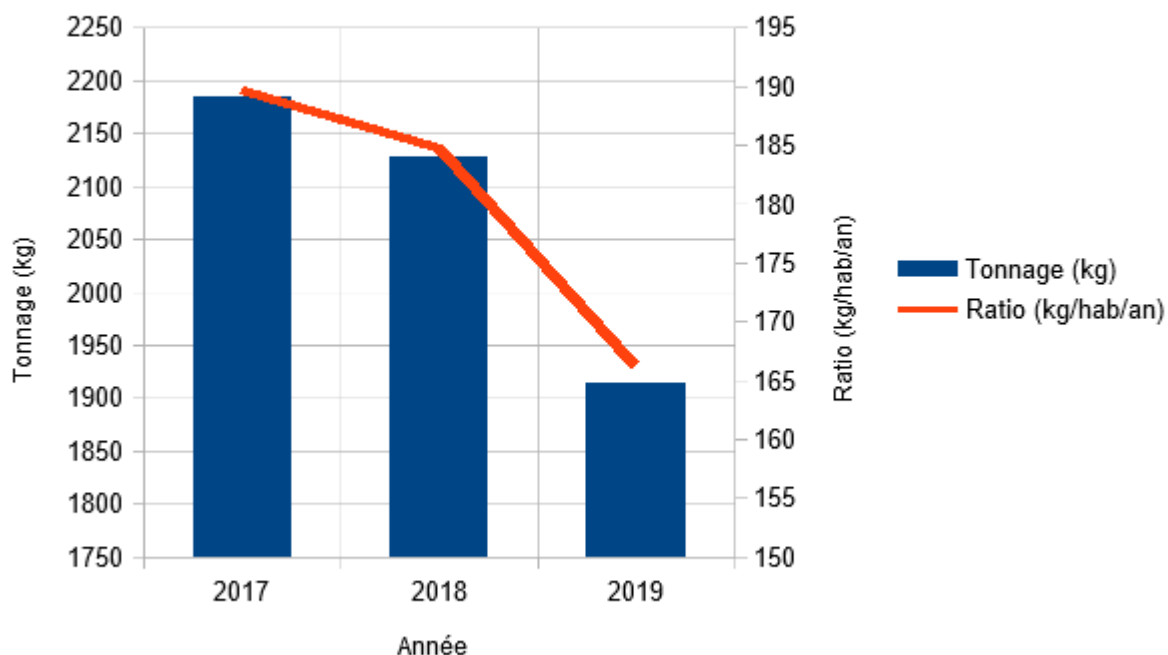
a- La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) :

Il s'agit des ordures ménagères collectées dans le cadre du service de collecte de tout le territoire de la CCOL, hors collecte des déchets recyclables (« propres et secs » et verre), collecte des déchets verts ou apports en déchetterie.

Ces tonnages d'ordures comprennent également des déchets provenant des entreprises privés, des collectivités et autres administrations collectés dans les mêmes conditions sans sujétions particulières.

La quantité des ordures ménagères résiduelles collectée en 2019 s'élève à :
1914,76 tonnes soit 166 kg/hab/an

Quantités OMR collectées entre 2017 et 2019



Depuis la fusion le 1^{er} janvier 2017, les tonnages des OMR diminuent chaque année avec une baisse notable en 2019 suite notamment au passage en C0.5 (collecte tous les 15 jours) sur 10 communes du territoire en septembre 2018 et à l'application de la redevance incitative sur les autres communes. En 2019, les tonnages et les ratios sont en baisse par rapport aux années précédentes. Le ratio d'OMR collectées par habitant tend vers 160 kg/hab/an alors que moins de deux années en arrière ce ratio approchait les 190 kg/hab/an.

Conclusion :

En Ouest Limousin, la quantité d'OMR produite par habitant est en baisse par rapport aux deux dernières années. En produisant 166 kg/hab/an, les habitants de l'Ouest Limousin se placent en dessous de la moyenne nationale à 254 kg/habitant/an d'OMR (données ADEME de 2016) ainsi que celles du SYDED de la Haute Vienne à 202,5 kg/habitant/an d'OMR (données de 2019).

Résultats de la caractérisation des ordures ménagères :

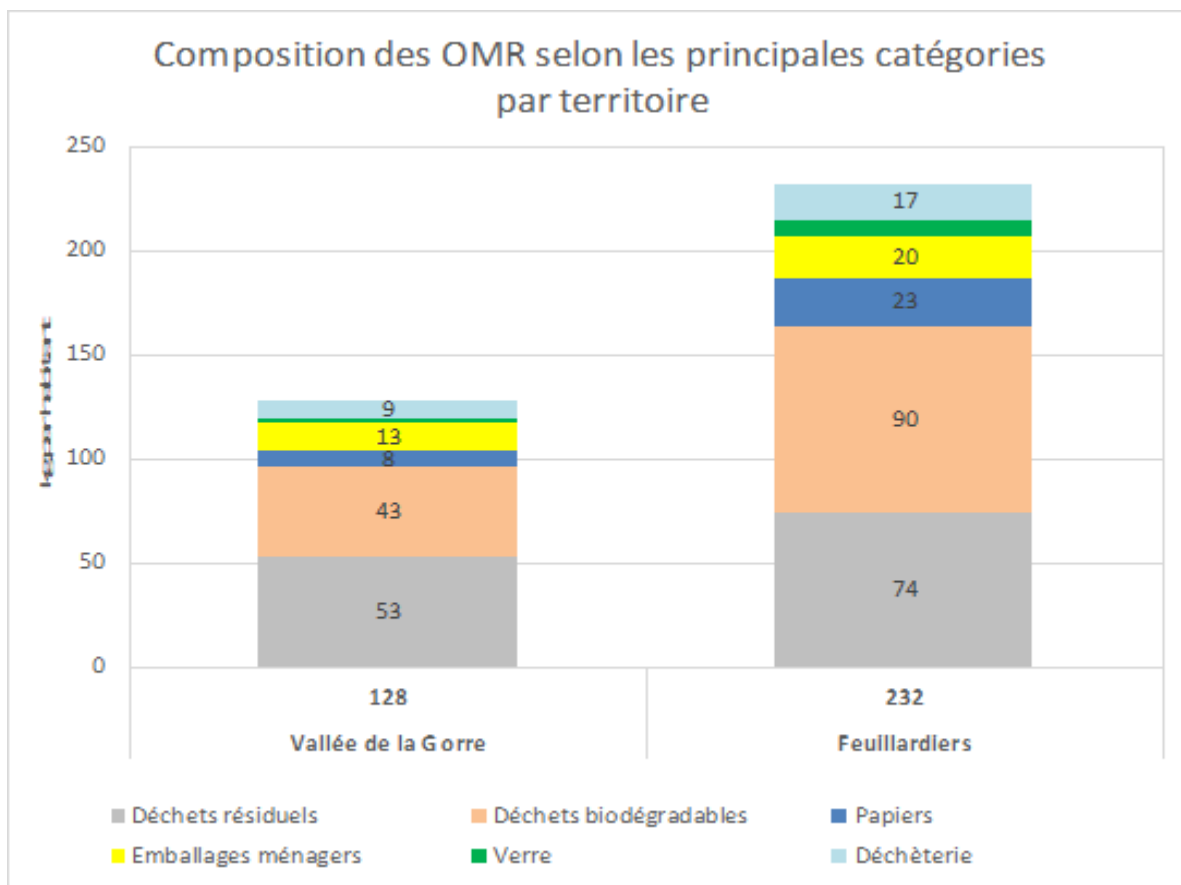
Le SYDED de la Haute Vienne s'est lancé courant 2015 dans un projet de territoire zéro déchet zéro gaspillage. Dans ce cadre, il a réalisé des caractérisations des ordures ménagères de ses adhérentes dans le but :

- d'ajuster le taux d'équipement en conteneur d'apport volontaire des déchets recyclables,
- de cibler les collectivités à équiper,
- de définir des axes de travail afin de réduire les quantités et d'améliorer la qualité des ordures ménagères produites sur le territoire du SYDED.

3 échantillons d'OMR sur chaque territoire ont été prélevés et caractérisés sur le quai de transfert de Rochechouart les lundi 18 janvier, mercredi 25 mai et mercredi 7 décembre 2016.

La composition des OMR de chaque ancien territoire de la CCOL est détaillée ci-dessous mettant en lumière les différences et marge de progression du territoire à savoir:

- 30 à 40% de déchets biodégradables compostables et/ou évitables (réduction du gaspillage alimentaire),
- 12% de déchets recyclables (verre et emballages),
- 6 à 10% de papiers recyclables et/ou évitables,
- 7% de déchets de déchèteries pouvant être valorisés et/ou évités.



La part des déchets réellement résiduels ne pouvant être évitables et/ou valorisables représente 53 kg sur l'ancienne CCVG (41% du gisement collecté) et 74 kg sur l'ancienne CCF (32% du gisement collecté). La marge de progression sur l'ensemble du territoire est importante pour prévenir et/ou mieux valoriser les ordures ménagères.

Pistes de prévention :

- Comportement : gisements pouvant être évités en modifiant son comportement au quotidien (ex : boire de l'eau du robinet, mettre un autocollant STOP PUB sur la boîte aux lettres, limiter les impressions, etc)
- Consommation : gisements pouvant être évités en modifiant son mode de consommation (ex : acheter des produits en vrac ou contenant de grands volumes, acheter des produits de nettoyage non dangereux, etc).

b- La collecte sélective des emballages ménagers :

Les habitants de l'Ouest Limousin réalisent le tri de leurs déchets recyclables depuis plusieurs années par le biais de points d'apport volontaire (« Eco-points ») répartis sur l'ensemble du territoire avec une séparation en 3 flux (verre, papier et emballages).



Figure 4 : Eco-Points

Sur le territoire, 50 points sont répertoriés regroupant 188 colonnes au total.

Chaque commune dispose au moins d'un point d'apport volontaire sur son territoire avec un maximum de 9 points recensés sur la commune de Cussac.

Un point d'apport volontaire dessert en moyenne 230 habitants et une superficie de 8 km² soit un cercle d'un rayon de moins d'un et demi km avec des disparités plus ou moins importantes entre commune.

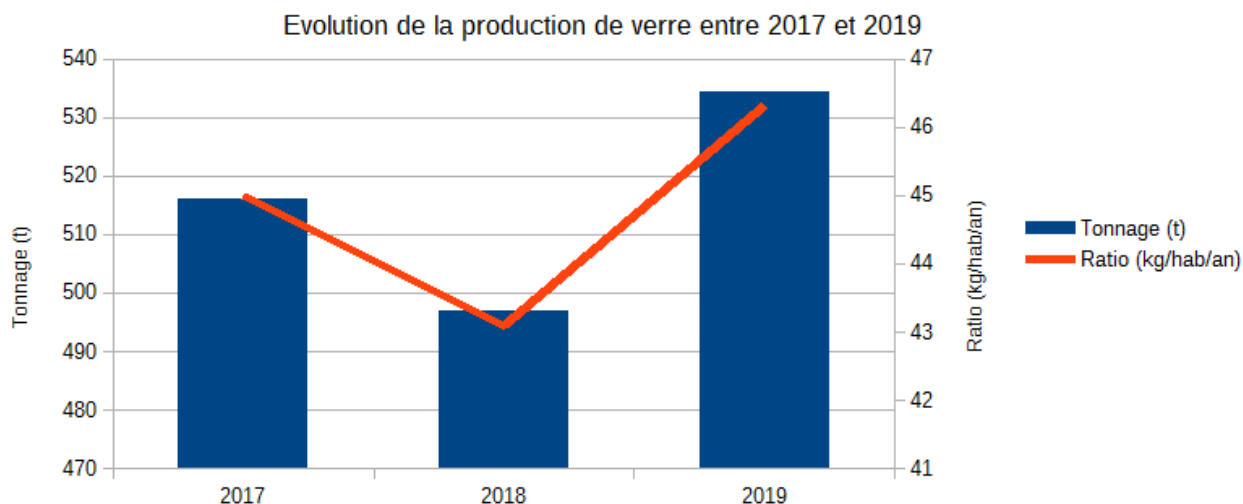
Le SYDED 87 prévoit un nouveau schéma de collecte sélective optimisé et modernisé en vue de l'extension des consignes de tri sur les emballages plastiques à partir de mai 2020.

Quantités collectées par matériaux et par type de collecte :

Année		Emballages ménagers	Papiers	Verre	Total
2019	Tonnage (tonne)	276,49	295,05	534,22	1105,76
	Ratio (kg/hab/an)	23,98	25,59	46,33	
2018	Tonnage (tonne)	248,58	312,02	496,9	1057,5
	Ratio (kg/hab/an)	21,55	27,05	43,09	
Moyenne Ratio milieu rural apport volontaire (kg/hab/an)		17,9	24,3	38,5	
Moyenne SYDED (kg/hab/an)		19,05	21,74	38,38	

Le verre :

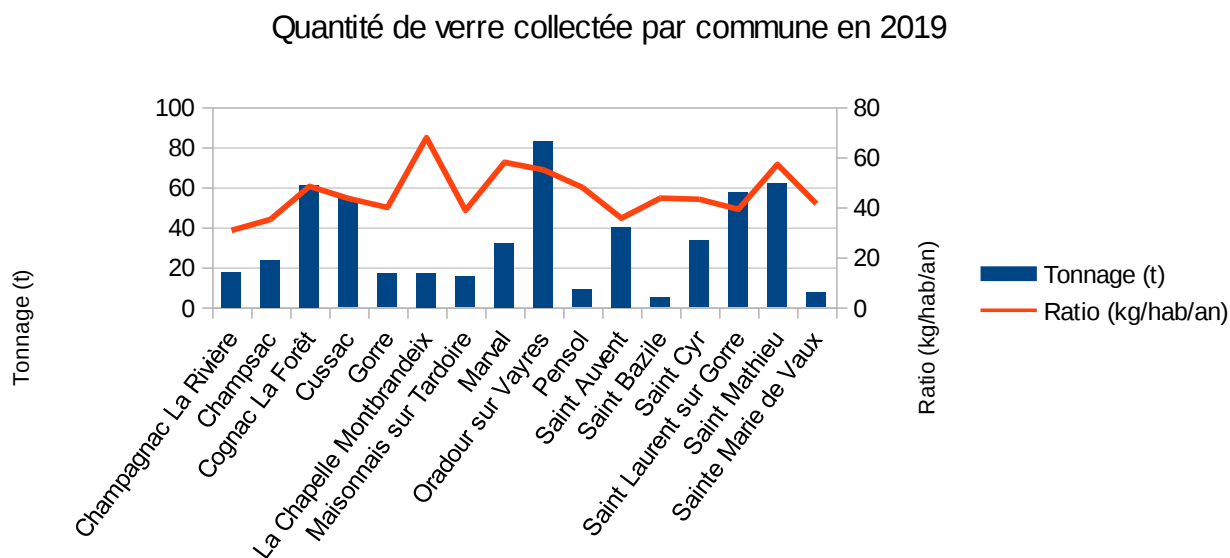
En 2019 : 534,22 tonnes de verre ont été collectées soit 46,33 kg/hab/an.



La quantité de verre collectée ainsi que la production par habitant fluctuent légèrement entre 2017 et 2019. Toutefois, une légère hausse a pu être constatée en 2019 liée à une accentuation du geste de tri grâce :

- à une modification de la fréquence de collecte sur 10 communes du territoire,
- à la politique de communication liée à la mise en place de la redevance incitative menée à partir du mois de mars 2019 jusqu'à la fin de cette même année.

Le ratio de verre collecté en Ouest Limousin est au-dessus de la moyenne nationale (38,5 kg/hab/an) et de la moyenne du SYDED 87 (38,38 kg/hab/an).



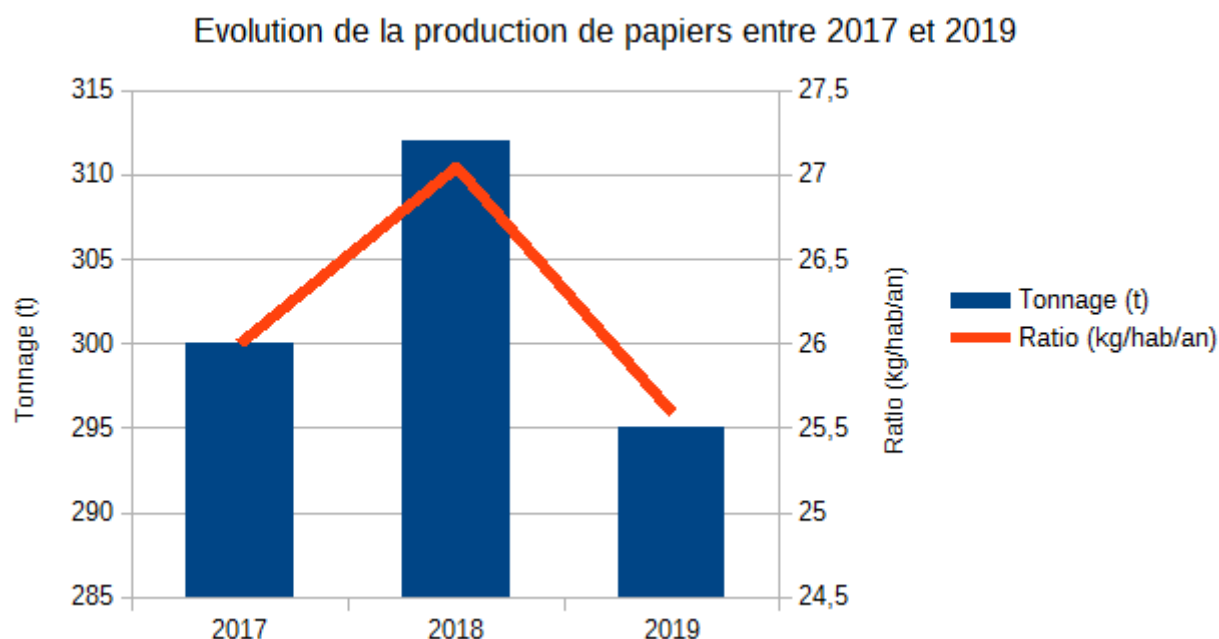
La production de verre est la plus importante sur la commune de La Chapelle Montbrandeix avec 67,75 kg/hab/an et est la plus faible sur la commune de Champagnac la Rivière avec 30,7 kg/hab/an.

La caractérisation des ordures ménagères lancée en 2016 par le SYDED a déterminé qu'il restait 8 kg/hab/an de verre dans le bac à ordures ménagères résiduelles sur l'ancien territoire des Feuillardiers et 2 kg/hab/an de verre dans le bac à ordures ménagères résiduelles sur l'ancien territoire de la Vallée de la Gorre (cf. détail de la caractérisation page 11).

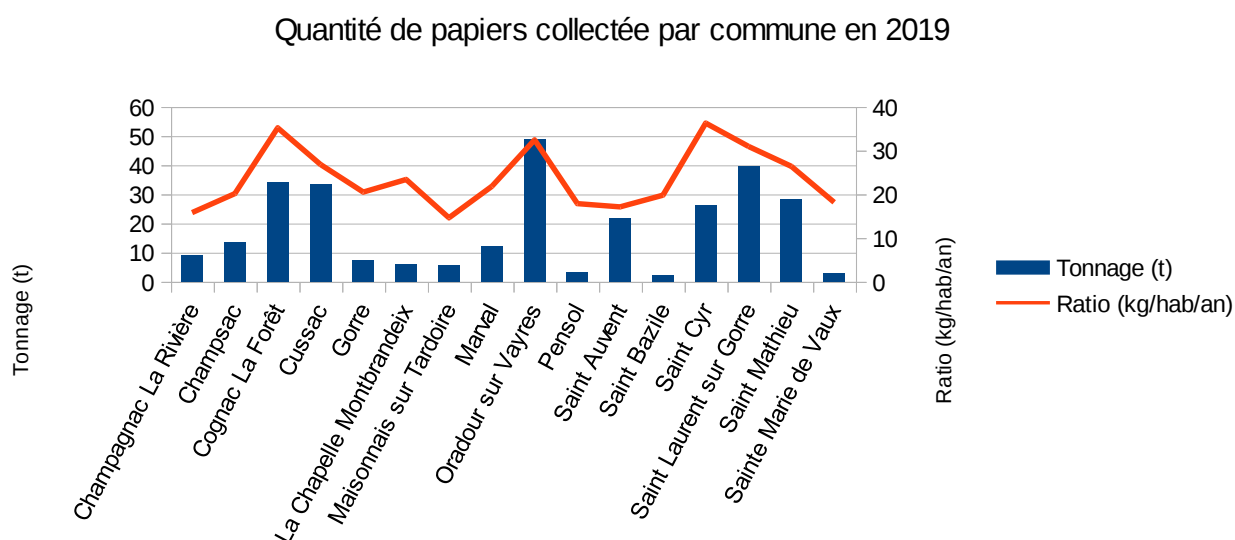
Afin de récupérer ce gisement, il convient néanmoins de poursuivre les actions de communication / sensibilisation ciblées sur le tri du verre auprès de la population et de prévoir une nouvelle densification du réseau de colonnes à verre, en partenariat avec le SYDED 87 notamment en plaçant à côté des lieux de production comme les restaurants, salle des fêtes,...

Les Papiers :

En 2019 : **295,05 tonnes de papiers ont été collectées soit 25,59 kg/hab/an.**



La quantité de papiers collectée ainsi que la production par habitant fluctuent légèrement entre 2017 et 2019. Toutefois, une légère baisse a pu être constatée par rapport aux deux années précédentes. Néanmoins, le ratio de papiers collecté en Ouest Limousin est au-dessus de la moyenne nationale (24,3 kg/hab/an) et de la moyenne du SYDED 87 (21,75 kg/hab/an).



La production de papiers est la plus importante sur la commune de Saint Cyr avec 36,22 kg/hab/an et est la plus faible sur la commune de Maisonnais sur Tardoire avec 14,58 kg/hab/an.

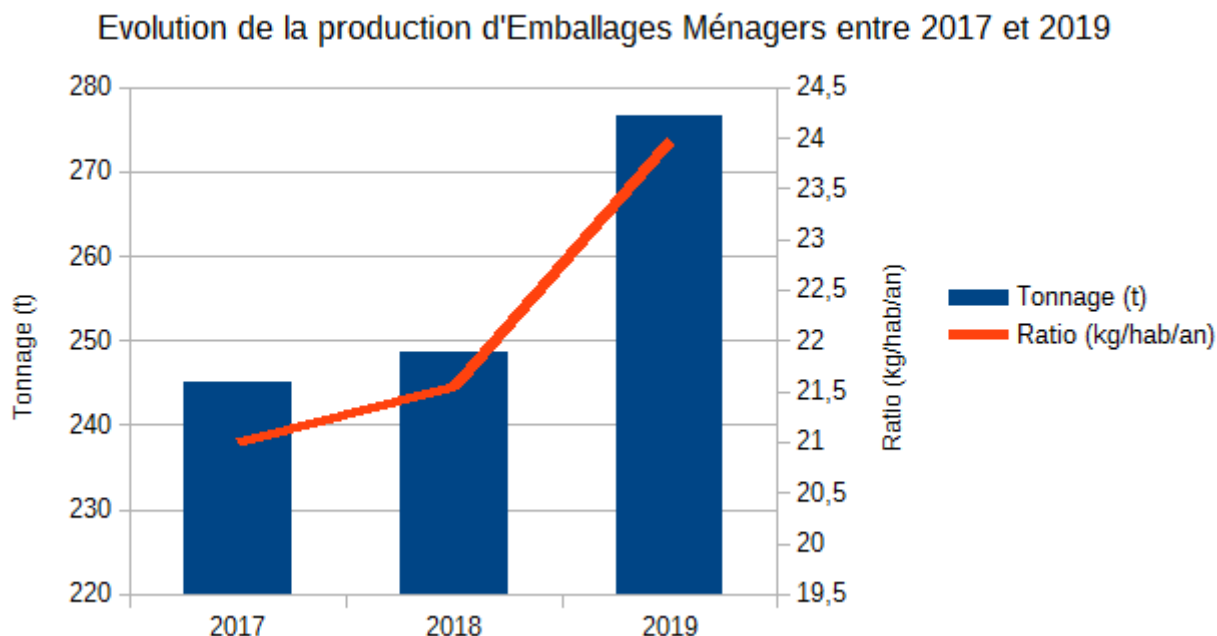
La caractérisation des ordures ménagères lancée en 2016 par le SYDED a déterminé qu'il restait 23 kg/hab/an de papiers dans le bac à ordures ménagères résiduelles sur l'ancien territoire des Feuillardiers et 8 kg/hab/an de papiers dans le bac à ordures ménagères résiduelles sur l'ancien territoire de la Vallée de la Gorre (cf. détail de la caractérisation page 11).

Afin de récupérer ce gisement, il convient néanmoins de poursuivre les actions de communication /

sensibilisation ciblées sur le tri des papiers auprès de la population (STOP PUB sur les boîtes aux lettres, limiter les impressions,...) et de prévoir une nouvelle densification du réseau de colonnes à papiers, en partenariat avec le SYDED 87 notamment en plaçant à côté des lieux de production comme les écoles,...

Les Emballages Ménagers :

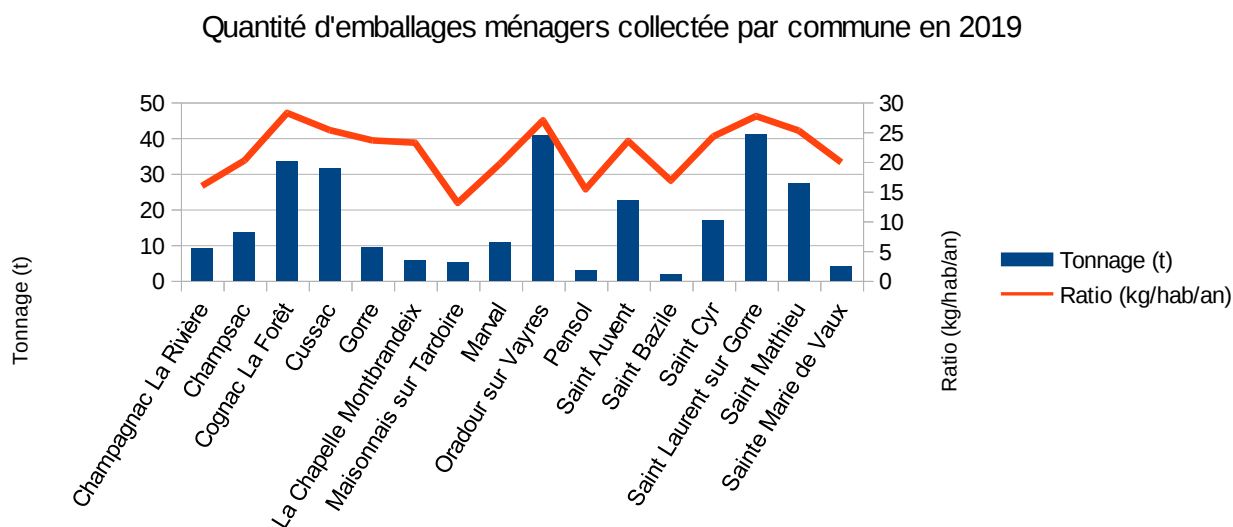
En 2019 : **276,49 tonnes d'emballages ménagers ont été collectées soit 23,98 kg/hab/an.**



La quantité d'emballages ménagers collectée ainsi que la production par habitant fluctuent entre 2017 et 2019. Toutefois, une hausse a pu être constatée en 2019 liée à une accentuation du geste de tri grâce :

- à une modification de la fréquence de collecte sur 10 communes du territoire,
- à la politique de communication liée à la mise en place de la redevance incitative menée à partir du mois de mars 2019 jusqu'à la fin de cette même année.

Le ratio d'emballages ménagers collecté en Ouest Limousin est au-dessus de la moyenne nationale (17,9 kg/hab/an) et de la moyenne du SYDED 87 (19,05 kg/hab/an).



La production d'emballages ménagers est la plus importante sur la commune de Cognac la Forêt avec 28,17 kg/hab/an et est la plus faible sur la commune de Maisonnais sur Tardoire avec 13,07 kg/hab/an.

La caractérisation des ordures ménagères lancée en 2016 par le SYDED a déterminé qu'il restait 20 kg/hab/an de papiers dans le bac à ordures ménagères résiduelles sur l'ancien territoire des Feuillardiers et 13 kg/hab/an de papiers dans le bac à ordures ménagères résiduelles sur l'ancien territoire de la Vallée de la Gorre (cf. détail de la caractérisation page 11).

Afin de récupérer ce gisement, il convient néanmoins de poursuivre les actions de communication / sensibilisation ciblées sur le tri des papiers auprès de la population et de prévoir une nouvelle densification du réseau de colonnes à papiers, en partenariat avec le SYDED 87 notamment en plaçant à côté des lieux de production comme les restaurants, les écoles,...

Toutefois, l'extension des consignes de tri à tous les plastiques programmée en 2020 par le SYDED 87 devrait favoriser une augmentation du ratio des emballages ménagers et devrait entraîner également une hausse pour les autres flux.

c- La collecte des textiles :

Depuis plusieurs années, une filière de collecte et de recyclage des textiles, linge et chaussures (TLC) usagés a été mis en place en Haute Vienne en partenariat avec le SYDED 87. La collecte et le tri des textiles sont assurés par la société Le Relais.

11 points d'apport volontaire pour les textiles, linge et chaussures sont présents sur l'ensemble du territoire de la CCOL dont un dans chacune des 3 déchèteries.

1 point dessert en moyenne moins de 900 habitants soit une dotation inférieure à celle préconisée par l'éco-organisme (1 point pour 1 500 habitants) en charge de cette responsabilité élargie du producteur.



Figure 5 : Bornes Textile

		2017	2018	2019
Commune	Emplacement	Poids (t)	Poids (t)	Poids (t)
Champsac	Ecole *	1,210		0,343
Champsac	Eco-Points	4,646	4,766	6,321
Cussac	Secours Catholique**	0,359	0,351	0,909
La Chapelle Montbrandeix	Eco-Points	2,620	2,516	3,157
Oradour sur Vayres	Déchèterie	2,238	3,355	3,393
Oradour sur Vayres	U Express**	9,638	9,215	12,971
Saint Auvent	La Pougé	1,920	1,705	2,256
Saint Cyr	Déchèterie	4,319	4,232	5,257
Saint Laurent sur Gorre	Le Pont des Soupîrs	12,967	11,527	15,283
Saint Mathieu	Déchèterie	3,706	3,675	6,549
Saint Mathieu	Champ de Foire	4,219	5,533	6,428
		47,842	46,875	62,867

* concours de collecte des textiles organisé dans les écoles primaires en 2019

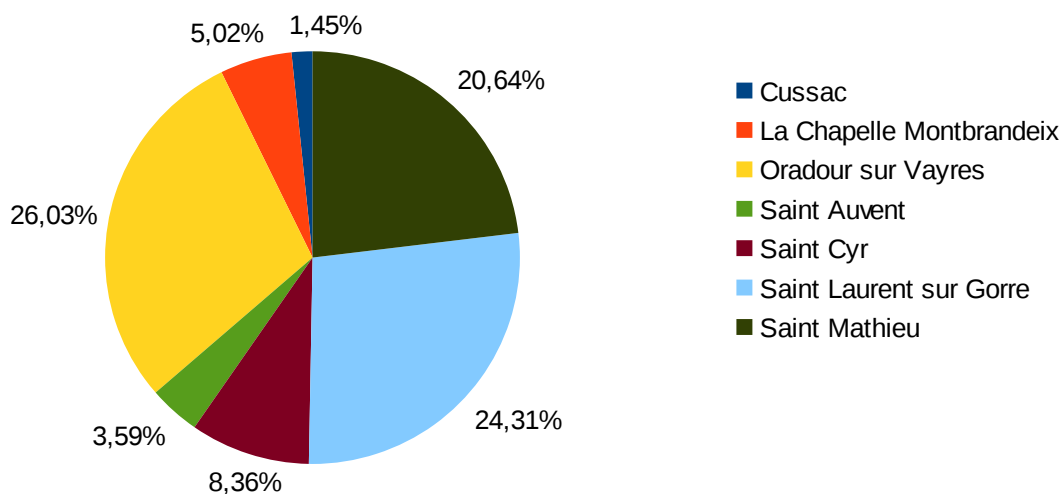
** contrat en direct entre la structure et le Relais 23

Depuis la mise en place de la collecte des textiles, les quantités collectées connaissent un niveau relativement haut et une hausse importante entre 2018 et 2019 (34 %).

Aussi, les ratios sont nettement supérieurs aux moyennes nationales sur les 3 dernières années :

	2017	2018	2019
Ratio de collecte (kg/hab/an)	4,2	4,1	5,5
Moyenne nationale	3,2	3,6	3,6

Répartition des quantités de textiles collectées par commune en 2019



Le gisement potentiellement captable à terme par le département est estimé à environ 7 kg/hab/an. En parallèle de la mise en place de ces bornes de collecte, les textiles sont également récupérés par des organismes de réemploi comme des associations caritatives.

d- La collecte en déchetteries :

3 déchetteries : **3 037,95 tonnes collectées en 2019 soit 263,7 kg/hab/an**

Trois déchetteries sont implantées sur les communes de Saint Cyr, Oradour sur Vayres et Saint Mathieu toutes gérées en régie, utilisées par les usagers de la collectivité soit 1 déchetterie pour moins de 4 000 habitants (contre 1 déchetterie pour 13 900 habitants en France et 1 pour 8 550 habitants en Nouvelle Aquitaine selon l'ADEME). Les habitants des communes de Champsac et Champagnac ont eux accès à la déchetterie de Chalus.

	Saint Cyr	Saint Mathieu	Oradour sur Vayres
Principales caractéristiques	Déchèterie classique avec 7 quais de déchargement	Déchèterie avec quai métallique prévu pour 4 bennes + plateforme de stockage des déchets verts	Déchèterie avec quai métallique prévu pour 4 bennes
Principaux flux triés	Déchets verts Cartons Déchets dangereux	Métaux Déchets inertes Textiles	Encombrants DEEE Verre, emballages et papier
Autres déchets triés sur certaines déchèteries	DEA Réemploi Bois	DEA	

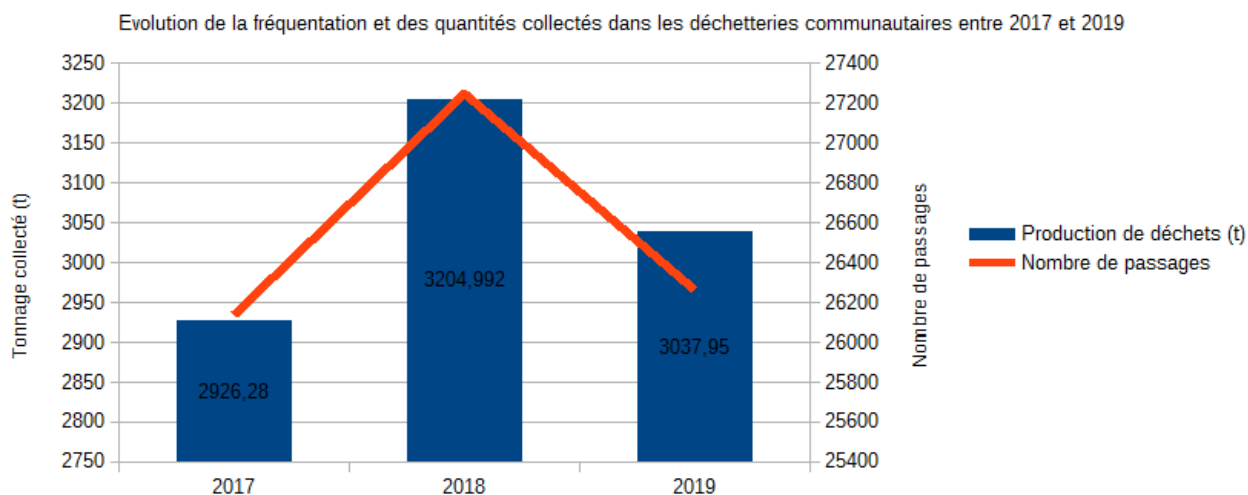
L'accès aux déchèteries est limité:

- aux véhicules de tourisme, avec remorque et camionnettes/fourgons avec un PTAC inférieur à 3,5 tonnes détenteurs d'un badge demandé au SYDED.
- aux professionnels du territoire du SYDED détenteurs d'un badge demandé au syndicat (dont les administrations et collectivités). Cet accès est fermé aux professionnels le samedi et il est possible pour les professionnels hors SYDED après demande auprès du Syndicat (Conventionnement de 101 professionnels de droit privé en 2016).

Il n'existe pas de limitation des apports pour les particuliers (à l'exception des déchets verts) mais, il en existe pour les professionnels (8 à 10 m³ par mois selon le type de déchet, 40 litres pour les huiles de vidange,...).

A partir du 1^{er} janvier 2020, la reprise de la gestion du haut de quai des déchèteries par le SYDED de la Haute Vienne a été adoptée pour une mutualisation avec les autres territoires dans l'objectif de répondre à l'enjeu de rationalisation des équipements.

Fréquentation des déchetteries et quantité globale de déchets collectés en déchetterie :



La production de déchets collectés en déchetterie ne cesse d'augmenter chaque année depuis la création de ces sites. Toutefois, l'année 2019 laisse apparaître une légère baisse qui peut être apparentée aux mesures de restriction des apports en déchets verts mises en place par le SYDED 87 au milieu de l'année.

En effet, entre 2018 et 2019, il est vérifié une baisse de 28 % de la quantité de déchets verts apportés à la déchetterie d'Oradour sur Vayres, de 12 % à la déchetterie de Saint Cyr et de 17 % à la déchetterie de Saint Mathieu.

Dans le même sens, la fréquentation laisse apparaître une légère baisse de 3,5 % par rapport aux années précédentes avec 26 261 passages sur les trois sites en 2019 (27 247 en 2018).

En 2019, sur le territoire de l'Ouest Limousin, les apports en déchetterie sont supérieurs à la moyenne nationale (moyenne habitat rural : 249 kg/hab/an, 228 kg/hab/an France entière, source ADEME 2015).

Déchetterie d'Oradour sur Vayres :

Horaires d'ouverture de la déchetterie d'Oradour sur Vayres :

Été (1/03 au 31/10) :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
9h-12h30	/	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30

Hiver (1/11 au 28/02) :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
9h-12h30	/	9h-12h30	/	9h-12h30	9h-12h30

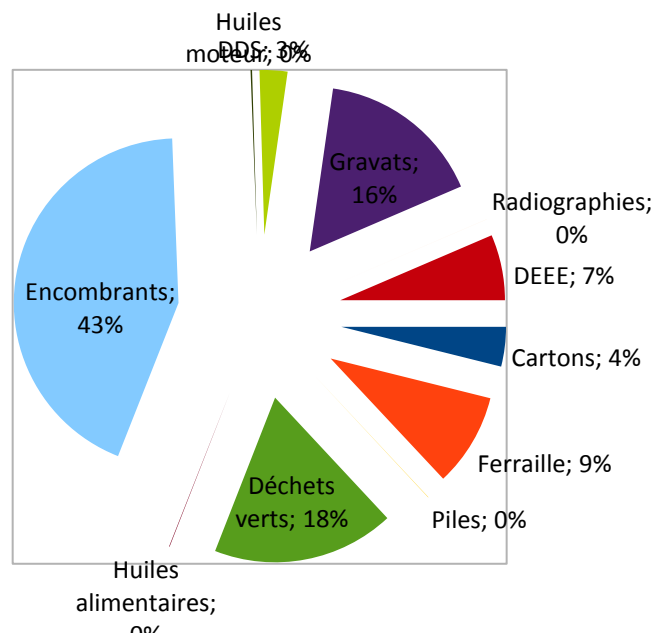
La déchetterie d'Oradour sur Vayres a ouvert en 1999.

En 2019, il est comptabilisé en moyenne 125 passages par semaine avec un pic à 190 passages par semaine en Août, moins élevé par rapport à 2018 mais stable par rapport à 2017. Le mois le moins fréquenté est janvier avec 75 passages par semaine. Les apports des professionnels sont négligeables par rapport à ceux des particuliers (1,82 % : pro + collectivités).

Tonnages collectés sur le site d'Oradour sur Vayres:

Tonnages	Cartons	Ferraille	Déchets verts	Encombrants	DDS	Bois	Gravats	DEEE	Piles	Huiles moteur	Huiles alimentaires	Mobilier	Réemploi	Radiographies	TOTAL
2017	19,66	47,79	121,78	240,32	13,45		75,46	34,32	0,43	1,8	0,34			0,04	555,39
2018	25,9	56,15	150,72	290,38	15,75		105,22	40,03	0,34	1,71	0,18			0,01	686,39
2019	23,72	55,82	109,16	265,04	16,69		99,38	39,41	0,21	0,9	0,32			0,03	610,68
Evolution 2019/2018	-8%	-1%	-28%	-9%	6%		-6%	-2%	-39%	-47%	78%			131%	-11%

Répartition par catégorie des déchets collectés à la déchetterie d'Oradour sur Vayres en 2019



Le tonnage global reste quasiment équivalent aux années précédentes dans cet équipement. Toutefois, une baisse de 11 % de la quantité de déchets apportés par rapport à 2018 peut être notée mais, celle-ci est compensée par une hausse de 9 % des apports par rapport à 2017.

Le site d'Oradour sur Vayres est la déchetterie qui comptabilise le moins de passages et qui assure la collecte du plus faible nombre de déchets du territoire. Cela peut s'expliquer par le plus faible nombre de filières disponibles sur le site (absence de la filière mobilier, bois,...) mais aussi, de la faible capacité de stockage des déchets verts.

Cependant, malgré l'électrification de l'enceinte des déchetteries, le site d'Oradour sur Vayres déplore en 2019 quelques infractions qui visent essentiellement le vol de batteries.

Les encombrants représentent plus d'un tiers du tonnage global notamment puisque l'absence de plusieurs filières oblige les usagers à déposer beaucoup de déchets dans la filière encombrants.

Les déchets verts représentent également une part importante du tonnage global de la déchetterie malgré une baisse constatée en 2019 liée à la mise en place des quotas d'apports. Aussi, la poursuite des actions de sensibilisation et le développement du compostage puis du broyage pour les particuliers ont dû contribuer à cette baisse.

Déchetterie de Saint Cyr:

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Saint Cyr :

Été (1/04 au 31/10)

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
13h30-18h	/	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h

Hiver (1/11 au 31/03)

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
13h30-17h	/	13h30-17h	/	13h30-17h	13h30-17h

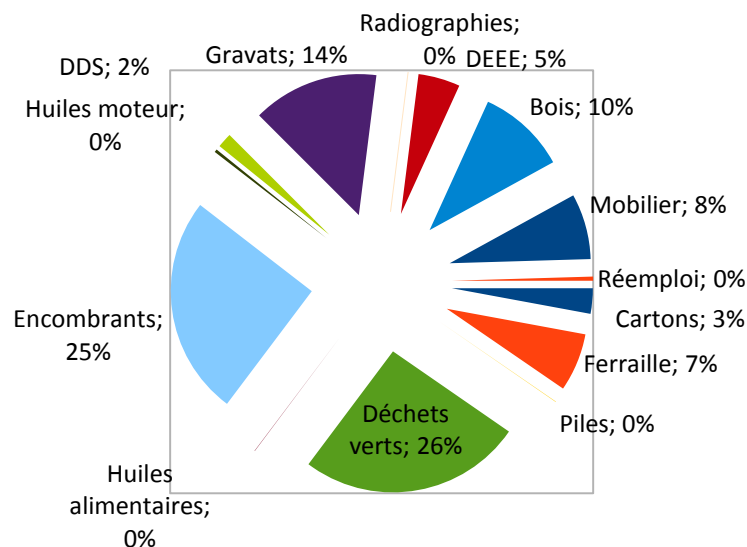
La déchetterie de Saint Cyr a ouvert en 2003.

En 2019, il est comptabilisé en moyenne 207 passages par semaine avec un pic à 325 passages par semaine en Août, moins élevé par rapport aux années précédentes. Le mois le moins fréquenté est janvier avec 123 passages par semaine. Les apports des professionnels sont négligeables par rapport à ceux des particuliers (3,35 % : pro + collectivités).

Tonnages collectés sur le site de Saint Cyr:

Tonnages	Cartons	Ferraille	Déchets verts	Encombrants	DDS	Bois	Gravats	DEEE	Piles	Huiles moteur	Huiles alimentaires	Mobilier	Réemploi	Radiographies	TOTAL
2017	32,62	75,13	362,25	270,18	16,35	132,96	190,72	60,41	0,21	3,6	0,18	71,4	3,78	0,01	1219,8
2018	37,02	76,88	357,68	343,54	20,34	134,98	159,92	65,64	0,18	2,7	0,46	91,62	5,26	0,02	1296,24
2019	37,6	86,14	330,8	325,6	21,81	131,84	187,34	62,02	0,68	4,41	0,48	97,2	6,12	0,03	1292,07
Evolution 2019/2018	2%	12%	-8%	-5%	7%	-2%	17%	-6%	277%	63%	4%	6%	16%	85%	0%

Répartition par catégorie de déchets collectés à la déchetterie de Saint Cyr en 2019



Le tonnage global reste équivalent aux années précédentes dans cet équipement.

Le site de Saint Cyr est le site le plus fréquenté du territoire et présente également le plus de déchets collectés. Cela s'explique notamment car c'est le site qui possède le plus de filière notamment celle du réemploi. Aussi, sa configuration par des quais bâtis de déchargement permettent un vidage simplifié pour les usagers.

Cependant, malgré l'électrification de l'enceinte des déchetteries, le site de Saint Cyr déplore en 2019 quelques intrusions.

Les encombrants représentent un quart du tonnage global du site et les déchets verts représentent également un autre quart du tonnage global de la déchetterie malgré une baisse constatée en 2019 liée à la mise en place des quotas d'apports par le SYDED 87. Les tonnages de bois, déposés dans la benne bois, représentent 8 % de l'ensemble des déchets collectés. Toutefois, les quantités de bois détournés de la benne encombrants ne tendent pas à augmenter car le tonnage de bois déposés dans la benne bois connaît en 2019 une légère diminution (-2%) par rapport aux années précédentes. Concernant la benne mobilier, une augmentation de 6 % des apports par rapport aux années précédentes liée à la possibilité d'y apporter de nouveaux éléments comme les oreillers, couettes,...

Déchetterie de Saint Mathieu :

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Saint Mathieu :

Été (1/03 au 31/10)

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
14h-17h30	/	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30

Hiver (1/11 au 28/02)

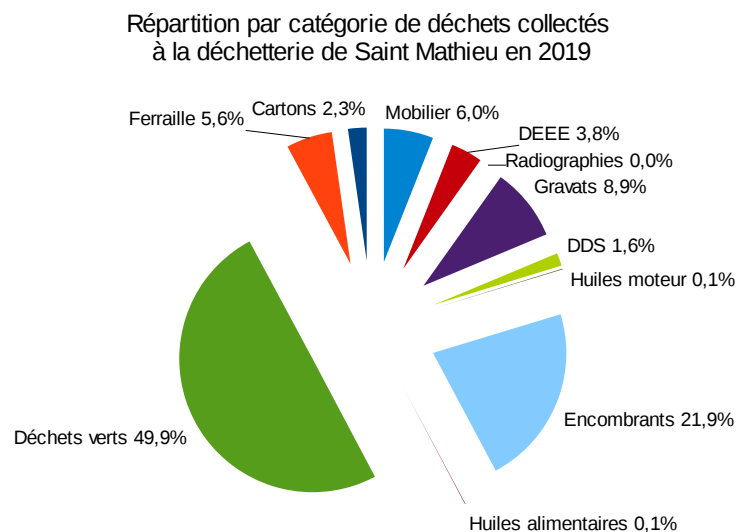
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
14h-17h30	/	14h-17h30	/	14h-17h30	14h-17h30

La déchetterie de Saint Mathieu a ouvert en 1999.

En 2019, il est comptabilisé en moyenne 171 passages par semaine avec un pic à 263 passages par semaine en Août, de plus en plus élevé chaque année. Le mois le moins fréquenté est janvier avec 109 passages par semaine. Les apports des professionnels sont négligeables par rapport à ceux des particuliers (1,61 % : pro + collectivités).

Tonnages collectés sur le site de Saint Mathieu:

Tonnages	Cartons	Ferraille	Déchets verts	Encombrants	DDS	Bois	Gravats	DEEE	Piles	Huiles moteur	Huiles alimentaires	Mobilier	Réemploi	Radiographies	TOTAL
2017	22,78	69,87	592,08	256,54	17,81		82,28	48,23	0,26	0,9	0,54	59,78		0,02	1151,09
2018	22,54	60,19	686,35	241,98	17,64		92,14	43,87	0,55	1,62	0,032	55,44		0,01	1222,362
2019	25,64	63,48	566,49	248,32	17,6		100,54	43,49	0	0,81	0,64	68,16		0,03	1135,2
Evolution 2019/2018	14%	5%	-17%	3%	0%		9%	-1%	-100%	-50%	100%	23%		268%	8%



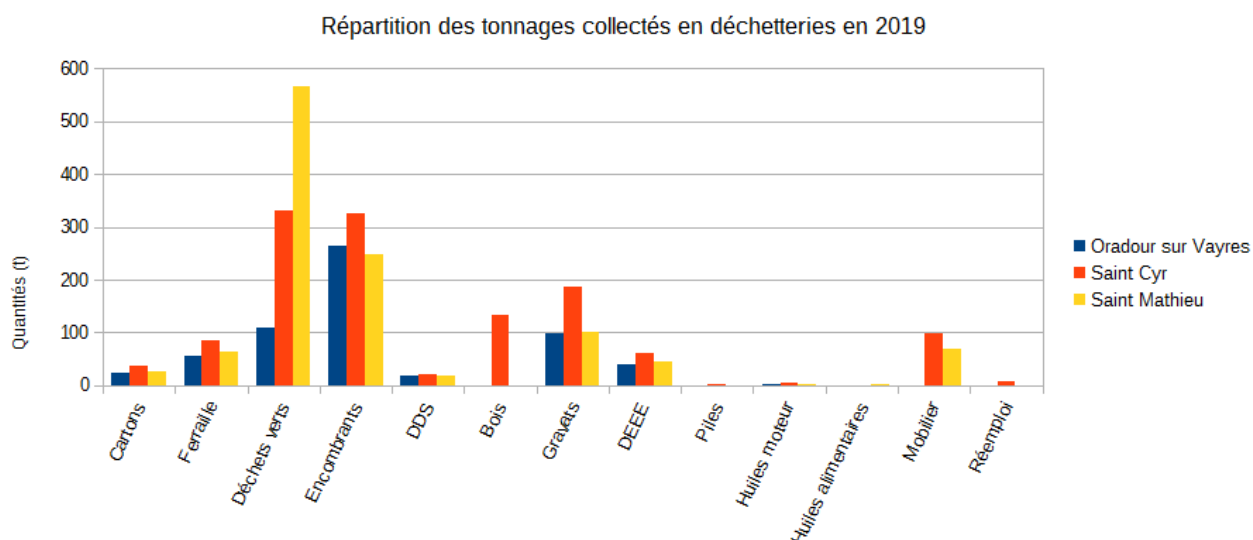
Le tonnage global reste quasiment équivalent aux années précédentes dans cet équipement. Toutefois, une hausse de 8 % de la quantité de déchets apportés par rapport à 2018 peut être notée mais, celle-ci est légèrement atténuée par une baisse de 1,5 % des apports par rapport à 2017.

Le site de Saint Mathieu est la déchetterie qui comptabilise une hausse constante du nombre de passages chaque année avec 8922 apports en 2019. Cependant, malgré l'électrification de l'enceinte des déchetteries, le site de Saint Mathieu déplore également en 2019 quelques infractions.

Les encombrants représentent aussi quasiment un quart du tonnage global. L'absence de plusieurs filières oblige les usagers à déposer beaucoup de déchets dans la filière encombrants.

Aussi, les déchets verts représentent la part la plus importante avec la moitié du tonnage global de la déchetterie malgré une baisse constatée (-17%) en 2019 liée à la mise en place des quotas d'apports. La présence sur ce site d'une plateforme pour les déchets verts induit un déchargement facilité et la possibilité de réaliser un apport en quantité plus important par rapport aux deux autres sites.

Comparaison des tonnages collectés sur les trois déchetteries communautaires :



En 2019, la fréquentation et les tonnages collectés sur les déchetteries sont stables par rapport aux années précédentes.

La collecte de certains flux comme les déchets verts commencent à diminuer (-188,3 tonnes). Aussi, les quantités de certains gisements sécurisés sont en hausse comme la ferraille (+12,2 tonnes), les DDS (+2,4 tonnes) contrairement aux DEEE qui diminuent (-4,6 tonnes).

On note également l'augmentation des quantités de cartons, certainement due à la gratuité depuis 2016 des apports des professionnels (+1,5 tonnes).

Enfin, même si les quantités d'encombrants sont les parts les plus importants sur les déchetteries, leurs quantités en 2019 tendent à diminuer (-36,9 tonnes). Il serait souhaitable que cette baisse soit liée à une meilleure valorisation via les filières bois et mobilier, filières toutefois partiellement mises en place sur les 3 sites.

Réemploi :

La filière réemploi est en place sur le site de Saint Cyr uniquement. Cette filière ne peut être développée sur les deux autres sites à cause de la promiscuité des lieux.

D'année en année, la filière réemploi sur le site de Saint Cyr ne cesse de se développer. Toutefois, les tonnages collectés ne démontraient pas toujours cette tendance car la filière a fait l'objet de multiples vols.

Au cours de l'année 2019, la benne réemploi a été repositionnée afin de la rendre plus visible des usagers puis, elle a été sécurisée.

Ainsi, 6,12 tonnes de déchets apportés à la déchetterie de Saint Cyr ont été détournés vers le réemploi avec une évolution de 16 % du tonnage par rapport à 2018.

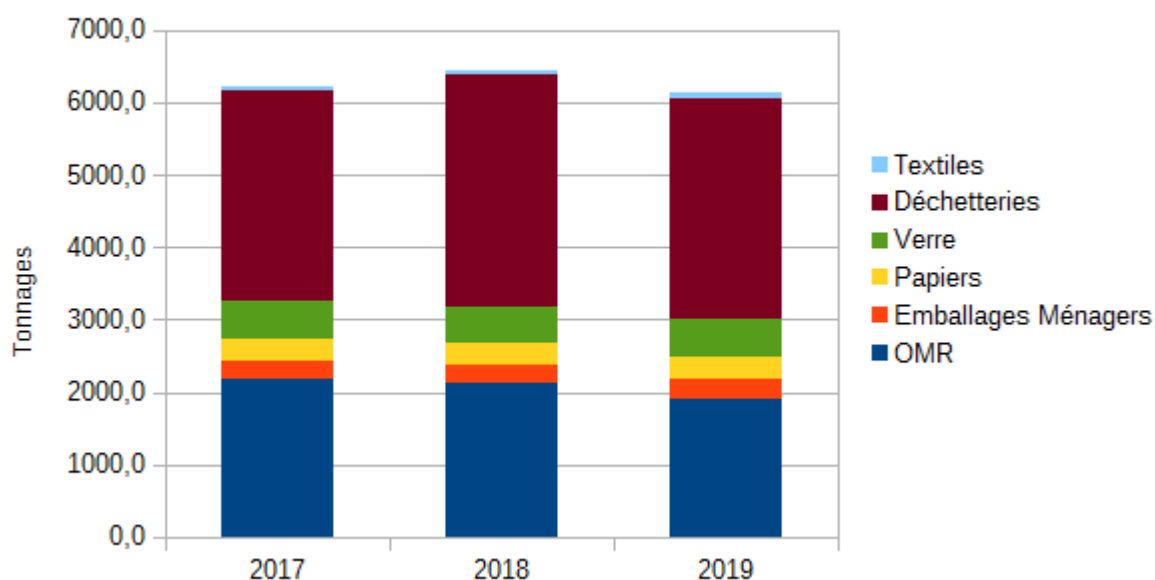
Les objets sont collectés par une association qui après les avoir récupérée en déchetterie, assure un tri, une valorisation puis organise des ventes en magasin.

3) Le traitement des déchets ménagers et assimilés

a- Production globale de déchets ménagers et assimilés en Ouest Limousin

6621 tonnes de déchets collectés (réemploi inclus) en 2019.

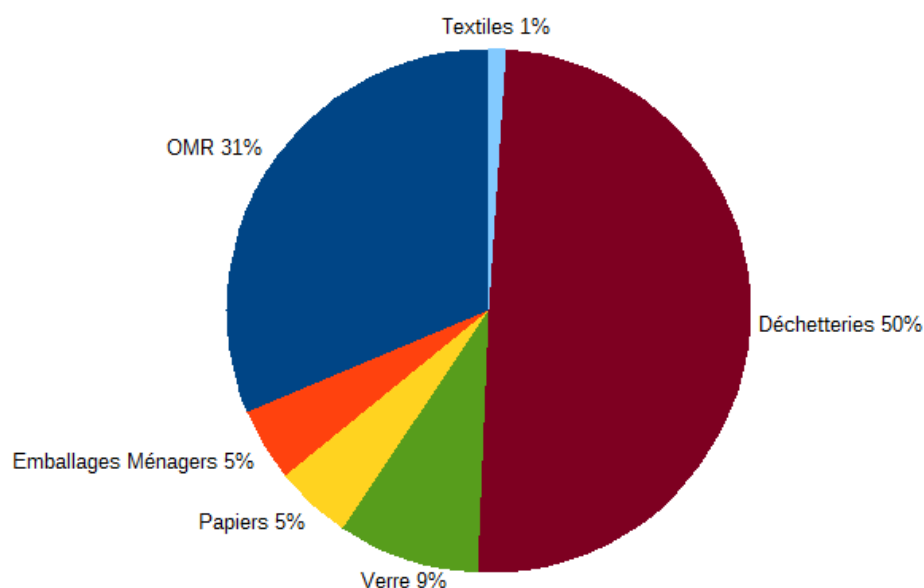
Evolution de la quantité globale déchets entre 2017 et 2019



Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont l'ensemble des déchets collectés dans le cadre du service public de collecte des déchets.

La quantité de DMA produite sur le territoire tend à se stabiliser les trois dernières années.

Pourcentage des types de déchets en 2019



Ce constat renforce l'idée de poursuivre, au sein de la collectivité, les actions de « prévention » afin de réduire la quantité de déchets produits à la source.

Mais, il est également urgent de réaliser un véritable travail de sensibilisation en déchetterie et de compléter le dispositif de réemploi des encombrants afin d'en détourner un maximum.

b- Objectifs de réduction des déchets : extension de la redevance incitative à tout le territoire à partir du 1^{er} janvier 2020

Le 13 septembre 2018, la Communauté de Communes s'est engagée favorablement dans le développement et l'extension de la redevance incitative comme mode de financement du service des ordures ménagères avec

à savoir un ramassage des OMR en porte à porte en régie tous les 15 jours (sauf cas particuliers) financé par la REOMI, avec quantification de la part variable au volume et collecte sélective des recyclables secs en apport volontaire en 3 flux.

De ce fait, l'année 2019 a été consacrée à la mise en place de cette stratégie.

Pour résumer, la programmation s'est déroulée comme suit :

- **Mise à jour des fichiers :**

Au cours du deuxième semestre 2018 jusqu'à la fin du mois de janvier 2019 : la collectivité a travaillé à la mise à jour des fichiers de redevables grâce à la présence d'un nouvel agent. Cet agent a travaillé sur cette mission de la fin du mois d'août 2018 jusqu'à la fin du mois de novembre 2018 à mi-temps, puis par la suite à temps complet. Ces travaux préparatoires avant l'enquête de conteneurisation sont essentiels à son bon déroulement. Un travail conséquent a été réalisé en collaboration avec les communes notamment sur la partie des professionnels.

- **Enquête de conteneurisation :**

L'enquête de conteneurisation a débuté au début du mois de février avec un premier binôme (dénommé binôme 1) par la commune de Champagnac la Rivière puis, un second binôme (dénommé binôme 2) est arrivé le 15 mars 2019 et a débuté l'enquête sur la commune de Champsac.

L'enquête s'est poursuivie par Cussac (binôme 1), La Chapelle Montbrandeix (binôme 2), Maisonnais sur Tardoire (binôme 1), Marval (binôme 2), Oradour sur Vayres (binôme 1), Pensol (binôme 2), Saint Bazile (binôme 1) et Saint Mathieu (binôme 2).

Cette enquête s'est étendue jusqu'à la fin du mois d'août 2019.

L'enquête correspond au passage d'un agent dans chaque foyer, comme un recensement, pour expliquer la démarche et le passage en redevance incitative, puis pour remplir une fiche enquête pour équiper le foyer d'un bac dont le volume sera adapté à son occupation (jointe en annexe).

Lors de l'absence du particulier, un avis de passage est déposé dans la boîte aux lettres avec le questionnaire. Celui-ci aura eu la possibilité de recontacter le service pour un rendez-vous ou de retourner le questionnaire complété.

Pour les professionnels, un agent prend un rendez-vous individuel avec chacun d'entre eux par contact téléphonique.

Cette rencontre sera le moment d'échanger sur le type de déchets produits, les filières d'évacuation,... afin de pouvoir adapter le volume du contenant qui sera mis à disposition du professionnel.

Voici le taux de réponse à l'enquête de conteneurisation par commune :

	Répondu au questionnaire		Pas de réponse		Total	
La Chapelle Montbrandeix	166	95,40%	8	4,60%	174	100%
Champsac	431	95,57%	20	4,43%	451	100%
Marval	450	87,89%	62	12,11%	512	100%
Pensol	135	96,43%	5	3,57%	140	100%
Saint Mathieu	747	91,43%	70	8,57%	817	100%
Cussac	731	91,72%	66	8,28%	797	100%
Saint Bazile	91	91,92%	8	8,08%	99	100%
Maisonnais sur Tardoire	308	88,51%	40	11,49%	348	100%
Champagnac la Rivière	412	96,26%	16	3,74%	428	100%
Oradour sur Vayres	1018	91,22%	98	8,78%	1116	100%
Total	4489	91,95%	393	8,05%	4882	100%

Par rapport aux fichiers des redevables mis à jour en 2018, 393 usagers, qu'il soit particulier ou professionnel, n'avaient pas répondu au questionnaire en fin d'année 2019.

- **Achat d'une benne de collecte des ordures ménagères avec système embarqué :**

La collectivité a lancé le 14 février 2019 deux marchés publics : le premier pour l'acquisition d'un camion benne et le second pour l'acquisition de deux systèmes embarqués (un pour le camion neuf et un pour rééquiper le camion existant). Les marchés ont été attribués le 23 avril 2019.

Le camion neuf a été livré le 28 novembre 2019. Le camion existant a été rééquipé par le nouveau système embarqué le mercredi 2 octobre 2019.

- **Fourniture et livraison de bacs roulants à déchets ménagers munis d'un système d'identification :**

La collectivité a lancé le 27 mai 2019 un marché pour la fourniture et la livraison de bacs roulants à déchets ménagers munis d'un système d'identification, il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande passé en Procédure Adaptée pour une durée de six mois. Les marchés ont été attribués le 8 juillet 2019.

Les premiers bacs roulants ont été livrés le 22 août 2019.

- **Livraison des bacs roulants :**

A la suite de l'enquête, la collectivité a engagé la livraison de l'ensemble des bacs au domicile de chaque usager. Cette mission a débuté au début du mois de septembre 2019 et s'est finalisée en décembre 2019. Les agents, sur le même principe que l'enquête de conteneurisation, sont passés à chaque adresse pour déposer le contenant. Lorsque l'usager était absent du domicile un avis de passage était laissé afin qu'il recontacte le service pour une livraison au domicile ou pour venir récupérer le bac au siège de la collectivité. Lors de la distribution des bacs, le guide de la redevance incitative (joint en annexe) a été distribué à chaque usager.

Aussi, la collectivité a organisé plusieurs permanences afin de pouvoir favoriser les distributions des contenants :

- Au siège administratif de la Communauté de Communes les journées (9h-17h) des samedis 30 Novembre 2019, 7 Décembre 2019 et 14 Décembre 2019 puis la soirée (17h-20h) du mercredi 18 décembre 2019.
- A la mairie de Saint Mathieu entre 17 heures et 20 heures les mercredis 11 et 18 décembre 2019.

Enfin, la commune de Maisonnais sur Tardoire a assuré un dépôt de bacs afin que les usagers de la commune puissent venir retenir leurs conteneurs.

- **Communication sur les nouvelles tournées de collecte des ordures ménagères en décembre 2019 :**

Dans le cadre de la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères résiduelles sur tout le territoire de la Communauté de Communes à une fréquence d'un passage tous les 15 jours dès le 1^{er} janvier 2020, le service a réalisé au cours de l'année 2019 une étude et une refonte de la plupart des tournées de collecte. Un calendrier de collecte a été envoyé à chaque redevable, celui-ci personnalisé en fonction de la tournée.



Figure 7 : Calendrier de collecte tournée de Cussac

Au verso du calendrier, un rappel sur les motivations d'un passage à une collecte tous les 15 jours a été ajouté.

- **Communication auprès des élus :**

Le service est également intervenu dans l'ensemble des conseils municipaux ayant souhaités bénéficier des informations sur le future mode de gestion du service :

- La Chapelle Montbrandeix le 24 janvier 2019 ;
- Champsac le 15 février 2019 ;
- Champagnac la Rivière le 22 février 2019 ;
- Saint Bazile le 5 avril 2019 ;
- Pensol le 17 mai 2019 ;
- Maisonnais sur Tardoire le 22 mai 2019 ;
- Oradour sur Vayres le 4 juillet 2019 ;
- Saint Mathieu le 5 juillet 2019.

- **Communication auprès de la population :**

Le service a organisé au cours du dernier trimestre de l'année 2019 quatre réunions publiques durant lesquelles il a pu échanger et répondre aux différentes questions des usagers, environ 200 usagers sont venus assister à l'une de ces rencontres :

- le 14 septembre 2019 à La Chapelle Montbrandeix ;
- le 21 septembre 2019 à Oradour sur Vayres ;
- le 28 septembre 2019 à Saint Mathieu ;
- le 12 décembre 2019 Champagnac la Rivière.

La présentation est jointe en annexe de ce rapport.

- **Bilan des moyens humains spécifique à la mise en place de la redevance incitative au cours de l'année 2019 :**

Missions	Nombres ETP
Enquête de conteneurisation et Livraisons des bacs	3,9
Etude et repérage des nouveaux circuits de collecte	0,12
Encadrement et Mise à jour des données	1,83
TOTAL	5,85

- Bilan financier spécifique à la mise en place de la redevance incitative au cours des années 2018 / 2019 / début 2020 :

	Montant
Dépenses de fonctionnement	
Frais de personnel enquête collecte et livraison conteneurs	96 464,12 €
Frais véhicules enquête et livraison	6 479,37 €
<i>Sous-total Enquête et distribution</i>	<i>102 943,49 €</i>
Frais de personnel communication	2 122,00 €
Frais communication (publications, affranchissements, ...)	6 338,80 €
<i>Sous-total frais de communication</i>	<i>8 460,80 €</i>
Frais de personnel liés à l'encadrement de l'opération 2018	4 915,00 €
Frais de personnel liés à l'encadrement de l'opération 2019	8 567,82 €
<i>Sous-total encadrement opération</i>	<i>13 482,82 €</i>
Total dépenses de fonctionnement	124 887,11 €
Dépenses d'investissement	
Fournitures de bacs pucés (T.T.C.) de l'opération en 2019	117 318,78 €
Fournitures de sacs prépayés (T.T.C.)	1 404,60 €
<i>Sous-total fourniture contenants</i>	<i>118 723,38 €</i>
Fournitures d'un logiciel de facturation des déchets (T.T.C.)	10 252,20 €
Camion de collecte (TTC)	168 016,99 €
Systèmes d'identification sur 2 camions (TTC)	28 668,00 €
<i>Sous-total investissements de collecte</i>	<i>196 684,99 €</i>
Aménagement des points de regroupement (non terminé)	20 400,00 €
Total dépenses d'investissement (TTC)	346 060,57 €

Ce bilan global spécifique à l'extension de la redevance incitative sur les 10 communes du Sud-Ouest du territoire devra être complété par l'ensemble des dépenses réalisées en 2020 lors de la phase de test (achat de conteneurs, communication avec la facturation à blanc, aménagement des points de regroupement,...).

V. Bilan financier

1) Cadre général du budget primitif

Le Compte Administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

Il se décompose en 2 sections : fonctionnement et investissement.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2019 du budget annexe « Ordures Ménagères » a été approuvé le 4 mars 2020 par le conseil communautaire.

2) Résultats de clôture

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat N-1		219 502.91 €	0.00 €	103 098.65 €	0.00 €	322 601.56 €
Opérations réelles	1 227 469.99 €	1 077 656.16 €	304 824.66 €	598 429.87 €	1 532 294.65 €	1 676 086.03 €
Opérations d'ordre	42 051.65 €	19 827.00 €	19 827.00 €	42 051.65 €	61 878.65 €	61 878.65 €
Totaux	1 269 521.64 €	1 316 986.07 €	324 651.66 €	743 580.17 €	1 594 173.30 €	2 060 566.24 €
Résultat	47 464.43 €		418 928.51 €		466 392.94 €	

L'exécution du budget de fonctionnement fait apparaître un déficit de fonctionnement de 172 038,48 € sur l'exercice 2019, qui, cumulé à l'excédent N-1 (2018: 219 502,91 €) permettra d'affecter en 2020 un montant total de 47 464.43 €.

L'exécution du budget d'investissement fait apparaître un excédent d'investissement de 315 829,86 € sur l'exercice 2019, qui, cumulé à l'excédent N-1 (2018 : 103 098,65 €) s'élève à 418 928,51 €. Cet excédent sera reporté en section d'investissement recettes sur le budget 2019. Il est cependant important de noter qu'un prêt de 400 000 € a été effectué auprès du budget principal. Celui-ci sera remboursé dans le courant de l'année 2020. Sans ce prêt l'excédent s'élèverait à 18 928,51 €.

a- Section fonctionnement

Elle regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des équipements et services liés à la compétence Ordures Ménagères.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

Comparatif par chapitre avec 2018

Chapitre	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Variation en €	Variation en %
70	Produits des services du domaine	1 056 720.37 €	1 071 930.35 €	15 209.98 €	1.44%
74	Dotations, subventions et participations	93.62 €	0.00 €	-93.62 €	
75	Autres produits de gestion courante	0.00 €	47.97 €	47.97 €	
013	Atténuations de charges	4 227.74 €	0.00 €	-4 227.74 €	
77	Produits exceptionnels	20.30 €	5 677.84 €	5 657.54 €	
042	Opérations d'ordres	30 006.00 €	19 827.00 €	-10 179.00 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 091 068.03 €	1 097 483.16 €	6 415.13 €	

Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Ce chapitre ne concerne que la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères.

On constate une augmentation de 15 200 €. Celle-ci est en grande partie due à l'augmentation de 5 % du tarif de la redevance incitative sur le territoire de l'ex communauté de communes de la Vallée de la Gorre.

Chapitre 77 – Recettes exceptionnelles

Ce chapitre a augmenté car il fait apparaître un remboursement de sinistre sur le camion de collecte.

Dépenses de fonctionnement :

Elles sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des déchèteries et des véhicules, les achats de matières premières et de fournitures, la prestation de services pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte, le coût du traitement des déchets et la cotisation au Syndicat Départemental d'Élimination des déchets (SYDED 87).

Comparatif par chapitre avec 2019:

Chapitre	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Variation en €	Variation en %
011	Charges à caractère général	789 994.32 €	718 380.66 €	-71 613.66 €	-9.07%
012	Charges de personnel	204 727.43 €	308 167.18 €	103 439.75 €	50.53%
65	Autres charges de gestion courante	121 915.69 €	194 427.83 €	72 512.14 €	59.48%
66	Charges financières	0.00 €	200.00 €	200.00 €	
67	Charges exceptionnelles	4 570.83 €	6 294.12 €	1 723.29 €	
042	Opérations d'ordres	84 758.63 €	42 051.65 €	-42 706.98 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 205 966.90 €	1 269 521.44 €	63 554.54 €	-

Chapitre 011 – Charges à caractère général

On constate une diminution de 71 000 €.

Plusieurs éléments sont à prendre en compte pour expliquer cette variation :

- Une diminution de 27 000 € de la participation au Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du département de la Haute-Vienne (SYDED) pour le bas de quai des déchèteries.
- Une diminution du tonnage des ordures ménagères traitées de 207 tonnes ce qui représente 23 700 € ;
- Une diminution de 17 800 € de la prestation de services confiée à l'entreprise Véolia pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte sur 10 communes suite au passage à une collecte toutes les 2 semaines en période non estivale ;
- Une diminution de l'article liée aux études (- 28 000 €) car aucune étude n'était prévue en 2019 et en 2018 une étude pour la mise en place de la redevance incitative avait été réalisée.

En contrepartie certaines catégories de dépenses ont augmenté telles que les affranchissements, les publications liées à la communication effectuée pour la mise en place de la redevance incitative sur une partie du territoire et le changement des jours de collecte. Il y a eu également d'importantes réparations sur les véhicules en 2019.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 103 000 € entre 2018 et 2019.

Cette augmentation est liée à la mise en place de la redevance incitative avec notamment le recrutement de plusieurs éco-animateurs chargés de l'enquête de conteneurisation et de la distribution des conteneurs.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

On observe une augmentation importante de 72 000 €.

Les variations significatives qui concernent ce chapitre sont :

- Un montant d'admissions en non valeur en forte augmentation (rattrapage de plusieurs années (+ 36 000 €) ;

- Augmentation des frais de structure SYDED (+ 36 000 €).

b- Section Investissement

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine du service « Ordures Ménagères » de la communauté de communes. Cette section est liée aux projets d'équipements à moyen ou long terme.

Dépenses d'investissement :

Le budget d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du service. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève pour l'exercice 2019 à 304 824,66 €.

Les principales dépenses concernent les opérations suivantes :

- Acquisition de conteneurs pucés : 102 898,01 € ;
- Acquisition d'un camion benne avec système de levée embarquée : 201 864,85 €.

Recettes d'investissement :

Le montant des recettes d'investissement s'élève pour l'exercice 2019 à 598 429,87 €.

Les principales recettes sont :

- Subventions de l'ADEME pour l'étude Redevance Incitative : 15 323 € ;
- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 33 106,87 € ;
- Prêt du budget principal pour compenser la manque de trésorerie : 400 000 € ;
- Prêt pour l'acquisition des conteneurs : 150 000 €.

Nota: Les articles L 2121-26, L 3121-1 7, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

VI. Indicateurs complémentaires : prévention et communication

Plusieurs actions de communication – sensibilisation ont été menées en 2019 à destination des usagers de l'Ouest Limousin et plus spécifiquement liées à l'extension de la redevance incitative dès le 1^{er} janvier 2020.

Une action importante a été menée en partenariat avec le SYDED 87 sur le compostage domestique.

En effet, le SYDED a modifié ses modalités pour pouvoir bénéficier d'un composteur pour l'année 2019 sous forme de campagne de vente.

La 1^{ère} campagne de déroule du 20 mars au 20 avril pour une livraison du matériel en juin 2019 puis la 2^{ème} campagne du 1^{er} juin au 15 septembre pour une livraison en novembre.

6 modèles de composteurs sont proposés à la vente : en plastique 340 litres, 560 litres et 800 litres / en bois 400 litres, 600 litres et 800 litres. Un bioseau est offert avec chaque composteur acheté.

Aussi, le SYDED prévoit la vente de lombricomposteurs aux particuliers.

Le SYDED propose également l'achat de seaux et d'aérateurs séparément.

Les Communautés de communes seront chargées du stockage et de la distribution du matériel.

Aussi, le SYDED 87 propose une gratuité pendant la 2^{ème} campagne sur le territoire de l'Ouest Limousin :
Un composteur de 340 litres en plastique + 1 bioseau offert sur présentation d'un justificatif de domicile (1 par foyer)

Les composteurs seront distribués à La Monnerie après une formation d'une heure sur les bases du compostage effectuée par un maître composteur du Syndicat. Quatre journées de formation ont été effectuées les samedis 21 septembre 2019, 12 octobre 2019, 26 octobre 2019 et 16 novembre 2019.

Voici ci-dessous le bilan des ventes de composteur sur l'année 2019 :

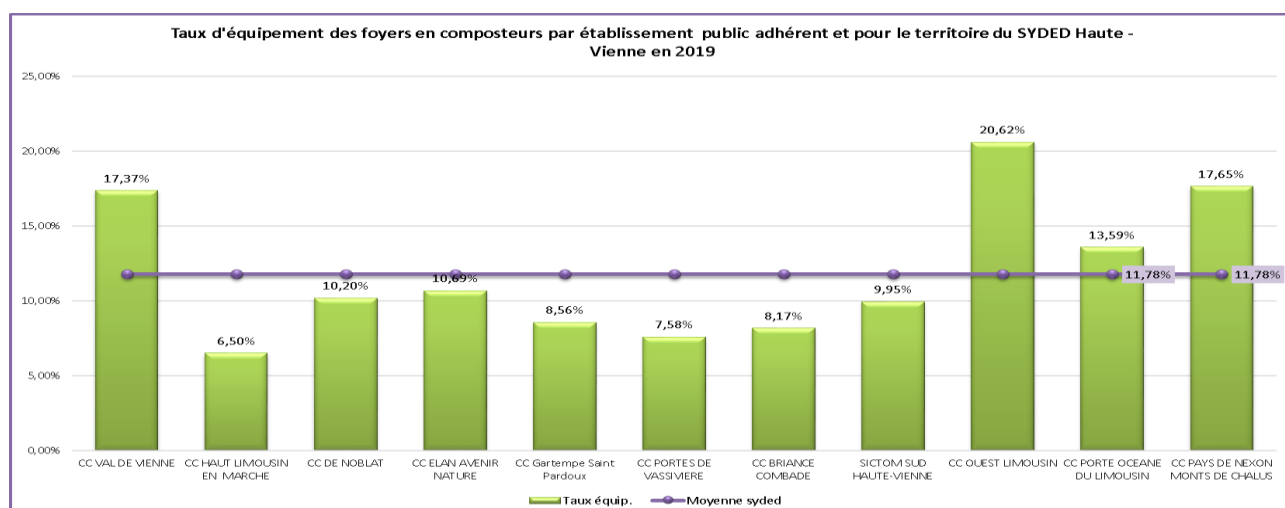
Communes	Plastique 340l gratuits	Plastique 340l	Total 340 l	Plastique 560l	Plastique 800l	Bois 400l	Bois 600L	Bois 800l	Total composteurs hors gratuité	Nombre foyers équipés en 2019	Aérateurs	Seaux
Champagnac la Rivière	25	1	26	1	1	2	1	0	6	30	0	1
Champsac	59	0	59	2	2	0	4	2	10	67	4	1
Cussac	99	2	101	4	4	3	3	8	24	117	12	18
La Chapelle Montbrandeix	14	0	14	1	0	0	2	1	4	18	1	2
Maisonnais sur Tardoire	53	0	53	0	1	1	3	1	6	59	4	1
Marval	60	1	61	0	1	3	2	8	15	71	3	3
Oradour sur Vayres	204	7	211	5	3	4	8	10	37	235	8	20
Pensol	19	0	19	0	1	0	0	1	2	21	2	9
St Bazile	16	0	16	1	0	0	0	2	3	19	0	0
St Mathieu	136	2	138	1	2	0	1	3	9	145	4	4
Cognac la Forêt	17	1	18	1	0	0	0	2	4	21	3	2
Gorre	4	1	5	0	0	0	1	0	2	6	2	3
St Auvent	7	0	7	0	0	2	0	1	3	10	1	1
St Cyr	7	0	7	0	1	1	3	1	6	13	3	0
St Laurent sur Gorre	23	0	23	2	1	2	0	0	5	28	1	1
Ste Marie de Vaux	3	0	3	0	0	0	1	2	3	4	0	0
Ouest Limousin	746	15	761	18	17	18	29	42	139	864	48	66
Territoire SYDED 87			1420	215	132	216	244	272	2496	2368	356	256

746 composteurs en plastique de 340 litres gratuits ont été distribués pendant les quatre sessions de formation sur le compostage. En complément, 139 composteurs (en dehors de l'offre de gratuité) ont été vendus par le SYDED 87.

Ainsi, 864 foyers du territoire de l'Ouest Limousin se sont équipés d'un composteur en 2019.

Communes	2006 - 2019		
	Total composteurs	Nombres foyers équipés	Taux d'équipement
Champagnac la Rivière	79	66	15,38%
Champsac	114	99	24,75%
Cussac	198	173	23,93%
La Chapelle Montbrandeix	37	30	16,13%
Maisonnais sur Tardoire	87	83	24,06%
Marval	95	87	15,79%
Oradour sur Vayres	348	315	31,53%
Pensol	38	33	22,60%
St Bazile	32	29	29,29%
St Mathieu	208	191	25,20%
Cognac la Forêt	124	98	15,88%
Gorre	53	42	19,91%
St Auvent	84	72	13,09%
St Cyr	58	47	11,69%
St Laurent sur Gorre	142	115	16,64%
Ste Marie de Vaux	10	7	6,73%
Ouest Limousin	1707	1487	20,62%
Territoire SYDED 87	12748	10691	11,78%

Depuis 2006, 1707 composteurs ont été distribués ce qui a permis d'équiper 1487 foyers du territoire de l'Ouest Limousin ce qui représente un taux d'équipement voisin de 21 %.



Avec ce taux d'équipement, la Communauté de Communes Ouest Limousin est l'EPCI le mieux équipé du territoire du SYDED 87 (moyen du SYDED 11,78 %).
D'autres actions en partenariat avec le Syndicat Départemental ont pu être menées comme pour l'achat ou la location de broyeurs de végétaux,....

Afin de réduire la production d'OMr, ces opérations menées en partenariat avec le SYDED 87 doivent être poursuivies. D'autres thématiques de prévention devront être développées en 2020 pour poursuivre la contribution à cet objectif notamment avec l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques.

VII. Conclusion

En 2019, les quantités d'ordures ménagères résiduelles OMr collectées connaissent une diminution d'environ 10 % par rapport à l'année précédente.

Cependant, la quantité globale de déchets ménagers et assimilés (DMA) (en tonne) produite en Ouest Limousin se stabilise du fait notamment des tonnages de plus en plus importants de déchets propres et secs et de verre puis, par les tonnages conséquents collectés en déchetterie.

Avec 531 kg/hab/an, la population de l'Ouest Limousin produit moins de déchets que la moyenne nationale (573 kg/hab/an – enquête ADEME 2015) et moins que la moyenne du SYDED de la Haute Vienne (559 kg/hab/an pour l'année 2019).

Afin d'augmenter le taux de valorisation pour être en conformité avec les nouveaux objectifs de la loi de transition énergétique (augmenter le taux de valorisation : 55 % en 2020 et 65 % en 2025, et réduire de 10 % la production de déchets d'ici 2020), un véritable plan d'action devra être établi en partenariat avec le SYDED 87 portant sur la réduction des apports en déchetterie, en développant le prêt de broyeur aux particuliers, et également en étudiant le flux d'encombrants.

En parallèle, il conviendra de poursuivre également les actions pour inciter à mieux trier les OMA afin de détourner les fractions recyclables et les biodéchets des poubelles d'OMr.

Afin de maîtriser au mieux les coûts de gestion des déchets ménagers en Ouest Limousin et d'éviter une dégradation du tri, il sera nécessaire de mener par exemple des actions de sensibilisation lors de l'organisation de manifestations. Les actions de prévention seront également poursuivies et développées afin de réduire la production de déchets à la source et d'augmenter le réemploi sur le territoire.

A Cussac, le 1 octobre 2020

Le Président, Christophe GEROUARD



Liste des annexes :

1- Annexe 1 : Fiche enquête pendant l'enquête de conteneurisation destinée aux particuliers.



QUESTIONNAIRE

destiné à attribuer un conteneur adapté à votre foyer

Nom : Prénom :

Adresse :

C.P. : Commune :

Cette habitation est-elle votre résidence principale ? ☐ oui ☐ non, quelle est votre adresse principale ?

Adresse :

C.P. : Commune :

Combien de personnes résident dans votre foyer ?

Combien de fois par mois déposez-vous vos ordures ménagères à la collecte ? fois

Vous déposez vos déchets dans : ☐ un conteneur individuel ☐ un point de regroupement

Quel est le volume approximatif à chaque dépôt ? sac(s) poubelle(s) de litres

conteneur(s) de litres

Triez-vous vos déchets ? ☐ oui ☐ non

Compostez-vous (ou donnez-vous aux animaux) vos déchets biodégradables ? ☐ oui ☐ non

Souhaitez-vous être tenu informé(e) de l'état d'avancement de la mise en place de la Redevance Incitative ?

☐ oui, j'accepte de recevoir des informations par mail concernant la mise en place de la redevance incitative.

Merci de nous indiquer votre adresse mail :

Vous pouvez vous désinscrire à tout moment en nous contactant à l'adresse info@ouestlimousin.com.

☐ non, je ne souhaite pas recevoir les informations par mail.

Signature :



Service des ordures ménagères
La Monnerie - 87150 Cussac
05 55 78 84 07
om@ouestlimousin.com

2- Annexe 2 : Guide de la Redevance Incitative.



La Redevance Incitative

La Redevance Incitative ou RI est un mode de financement du service public d'élimination des déchets. Il s'appuie sur l'utilisation du service par l'usager, c'est-à-dire la quantité de déchets produits. On la nomme « incitative » car elle encourage l'usager à modifier son comportement en augmentant son geste de tri et en diminuant ses quantités d'ordures ménagères. Elle s'appuie sur le principe « pollueur - payer » et responsabilise donc plus le producteur.

POURQUOI ?

Parce qu'il faut valoriser les déchets par le recyclage et réduire le coût d'incinération ou l'enfouissement

Parce que les comportements vertueux ne sont pas récompensés

Parce que les ressources naturelles s'épuisent, que les déchets polluent et contribuent au changement climatique

Avec la redevance incitative :

- les ordures ménagères résiduelles diminuent (-15 à -50 %);
- les déchets recyclables augmentent (+10 à +100 %), sans que la qualité du tri ne soit altérée; les filières de valorisation sont alors optimisées afin de limiter le gaspillage de ressources naturelles épuisables;
- la quantité globale de déchets collectés reste stable ou diminue légèrement, alors qu'elle continue d'augmenter pour l'ensemble des collectivités françaises.

Elle permet également :

- de maîtriser la hausse des coûts imposée par les nouvelles lois;
- d'améliorer la transparence.

Votre conteneur

- Le conteneur est équipé d'une puce électronique qui permet de vous identifier.
- Le camion benne est équipé du matériel adapté pour enregistrer les données permettant d'établir la facturation, notamment la date et le nombre de levées.

Vous mettez le conteneur devant chez vous pour qu'il soit collecté. (présenté avec le couvercle fermé)

Au passage du camion, la puce électronique est reconnue et la levée est enregistrée

1 2 3 4

FACTURE € €

Les données sont transférées à la communauté de communes

Votre facture, personnalisée, vous est adressée tous les 6 mois

Les conteneurs non pucés, les conteneurs avec du contenu non conforme (verre, déchets recyclables...) et les déchets présentés en sacs (hors sacs prépayés) sur ou à côté du conteneur ne seront plus collectés.

Pour des raisons d'hygiène, tant pour votre foyer que pour le personnel du service, nous vous conseillons de privilégier l'utilisation de sacs en plastique dans les conteneurs et de privilégier des sacs de récupération.

Votre facture

Comment utiliser mon conteneur ?

Puisque la part variable de la redevance incitative est calculée en fonction du nombre de levées, bien utiliser votre bac, c'est commencer à maîtriser votre facture !

- Présentez le bac uniquement lorsqu'il est plein (le bac doit être fermé).
- Déposez seulement les déchets non recyclables et non compostables.

La redevance est calculée sur la base du bac mis à votre disposition, elle sert à financer l'ensemble des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers.

PART FIXE (assimilée à l'abonnement) qui couvre les charges fixes du service (équipement, déchèterie, camion, personnel, prévention...)

PART VARIABLE (assimilée à la consommation) liée au nombre de levées réalisées dans l'année. Le poids n'est pas pris en compte dans la facturation.

Avec ma redevance, je paye quoi ?

- 38.75 % → collecte en porte à porte
- 30.15 % → incinération des déchets collectés en porte à porte
- Presque 70% du montant de votre facture concerne des déchets qui peuvent en grande partie être évités
- 5.65 % → éco-points
- 24.45 % → déchèteries

Une facturation à blanc sur l'année 2020 vous sera envoyée pour vous indiquer combien vous auriez payé.

Foire aux questions

Je ne produis pas de déchets, pourquoi dois-je payer ?

Tout particulier produit des déchets même en faible quantité (déchets de repas, papiers, emballages divers, etc.). Tout bâtiment produit des déchets (déchets d'entretien des locaux, etc.). Que ces déchets soient collectés en porte-à-porte ou déposés en déchèterie, ils représentent un coût pour la collectivité.

Comment éviter les apports extérieurs dans mon bac ?

Si possible rangez votre conteneur à l'intérieur. Présentez le bac une fois plein. Si vous n'avez pas la possibilité de rentrer le conteneur chez vous, il sera équipé d'un verrou, ainsi que d'un système de repérage pour que le service sache quand le collecter.

Si le nombre de personnes dans mon foyer change, dois-je le signaler ?

Oui, car le volume du bac mis à votre disposition devra être réajusté.

C'est une redondance, car on ne nous envoie pas pendant 2 mois ?

Il existe un système parallèle au conteneur. Il s'agit des sacs identifiés et prépayés de 100 litres. Ils sont de couleur rouge et seront les seuls à être collectés par le service.

Pourquoi ne pas avoir installé un système à la paille ?

Le système est plus incitatif mais l'investissement est plus important et sa mise en œuvre est plus complexe.

Pourquoi ne pas collecter les déchets recyclables en porte à porte comme cela se fait en Charente ?

La question a été étudiée mais le coût de cette collecte supplémentaire augmenterait la redevance de 15 %. De plus, vous devriez dans tous les cas vous déplacer pour apporter le verre.

Est-ce que le calendrier de collecte va être modifié ?

Oui, à compter de janvier 2020, la collecte aura lieu tous les 15 jours toute l'année. Elle sera effectuée par les agents de la communauté de communes. Le nouveau calendrier des tournées vous sera envoyé très prochainement.

D'AUTRES QUESTIONS ?

APPELEZ NOS ÉCO-ANIMATEURS AU 05 87 33 00 73

Réduisez vos déchets

De sa fabrication à sa fin de vie, chaque produit que nous consommons a des impacts considérables sur l'environnement : sur l'eau, sur l'air, sur les sols, sur la biodiversité, sur le changement climatique...

Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit en moyenne 590 kg de déchets par an.

Pour les limiter, tout le monde a un rôle à jouer. Fabricants et industriels, agriculteurs, distributeurs, pouvoirs publics... mais aussi les consommateurs que nous sommes. Nous avons une influence directe et décisive sur ces impacts selon nos façons de consommer : lors de l'achat des produits, de leur utilisation ou quand nous nous en débarrassons.

Bien informés, nous pouvons faire des choix plus écologiques mais aussi plus économiques.

Le guide pour consommer mieux, disponible sur le site de l'ADEME

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Adoptez les gestes éco-citoyens

- J'injecte STOP PLUS sur ma boîte aux lettres
- Je répare ou fais réparer
- J'achète à la coupe ou en vrac
- J'évite le gaspillage alimentaire
- Je limite les emballages
- Je consomme l'eau du robinet
- J'utilise un cabas réutilisable
- Je privilégie les produits écolabellisés
- Je pratique le paillage
- Je limite mes impressions papier
- Je donne ou revends au lieu de jeter
- Je limite mes déchets papier
- Je pratique le paillage
- Je donne ou revends au lieu de jeter
- Je limite mes impressions papier
- Je donne ou revends au lieu de jeter

Recyclez vos déchets

LA DÉCHETTERIE, VOUS POUVEZ Y DÉPOSER

LES DÉCHETS ORGANIQUES, C'EST FACILE !

Compostage (même en appartement), pailles, tonte mulching, broyage, paillage... Retrouvez tous les conseils du Syded7 sur www.syded7.org pour réduire vos déchets verts et organiques par le numéro spécial "Eco-citoyens" n°18, disponible sur internet.

Le Syded7 vous aide pour réduire et valoriser vos déchets verts, via des campagnes de vente de composteurs à prix réduits et avec l'aide financière pour acquérir ou louer un broyeur.

L'APPORT VOLONTAIRE AUX ÉCO-POINTS

EMBALLAGES

Bolles et briques en carton, flacons et bouteilles en plastique, canettes, conserves, barquettes et bouteilles en métal.

PAPIERS

Journaux, magazines, publicités, livres, prospectus, annuaires, catalogues, feuilles, courriers, lettres.

VERRE ALIMENTAIRE

Bocaux, pots et bouteilles

Rendez-vous en mai 2020 pour des nouveautés en matière de tri sélectif !

SYDED
tout éco-citoyens !

Vous avez un doute sur la destination d'un déchet ? Un site et une appli : www.consignesdetri.fr

CITEO

Carte des éco-points et déchetteries

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

ORDAUBERT-VAUVES	été (1/03 au 31/10)	hiver (1/11 au 28/02)	été (1/03 au 31/10)	hiver (1/11 au 28/02)	été (1/03 au 31/10)	hiver (1/11 au 28/02)
été (1/03 au 31/10)	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30
hiver (1/11 au 28/02)	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	9h00 - 12h30

SAINT-CYR	été (1/03 au 31/10)	hiver (1/11 au 28/02)	été (1/03 au 31/10)	hiver (1/11 au 28/02)
été (1/03 au 31/10)	13h30 - 18h00	13h30 - 18h00	13h30 - 18h00	13h30 - 18h00
hiver (1/11 au 28/02)	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00

SAINT-MATHIEU	été (1/03 au 31/10)	hiver (1/11 au 28/02)	été (1/03 au 31/10)	hiver (1/11 au 28/02)
été (1/03 au 31/10)	14h00 - 17h30	14h00 - 17h30	14h00 - 17h30	14h00 - 17h30
hiver (1/11 au 28/02)	14h00 - 17h30	14h00 - 17h30	14h00 - 17h30	14h00 - 17h30

Bornes textiles (rouge)

Déchetteries (bleu)

Nouveaux éco-points (vert)

Emballage + papiers + verre (orange)

Emballage + verre (jaune)

Verre (bleu clair)

Emballage + papiers (bleu foncé)

Papiers (bleu très foncé)

Zone "Donnez Prenez" à la déchetterie de Saint-Cyr pour y déposer ou prendre des palettes et des cages

Benne réemploi à la déchetterie de Saint-Cyr pour y déposer meubles, vaisselle, outils... afin de donner une seconde vie à ces déchets

Benne mobilier aux déchetteries de Saint-Cyr et Saint-Mathieu pour y déposer tous les meubles ou parties de meubles, coussins, oreillers... cassés ou très abîmés

Les nouveaux éco-points seront équipés de trappes de taille plus importante et d'un onfice à 1 mètre de hauteur environ pour les personnes à mobilité réduite.

ÉTAPES DE MISE EN PLACE

DERNIER TRIMESTRE 2019

Vous serez invités à des réunions publiques d'information

DÈS 2020

Le calendrier de collecte va évoluer, une collecte tous les 15 jours, toute l'année

DE JANVIER À DÉCEMBRE 2020

Phase test « à blanc » pour vous permettre de vous familiariser avec le dispositif

DÈS 2021

La redevance incitative entre en vigueur

VOS CONTACTS

Éco-animateurs : 05 87 33 00 73
redavanceincitative@ouestlimousin.com

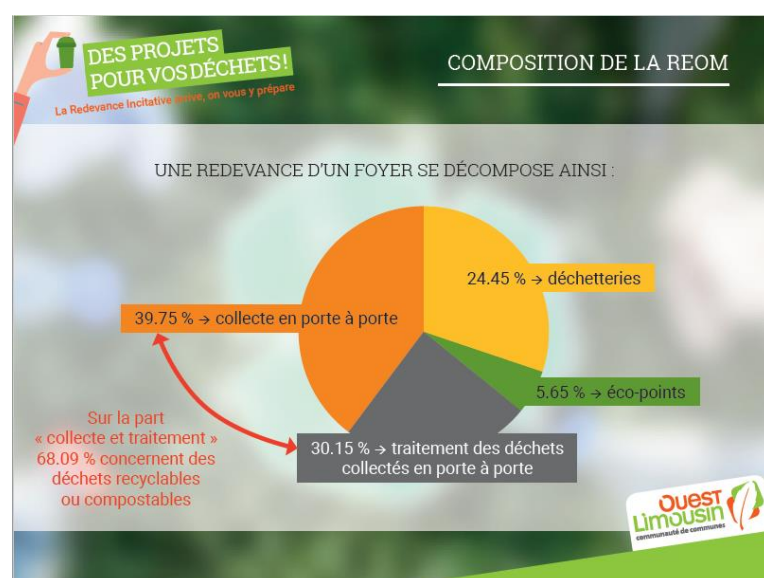
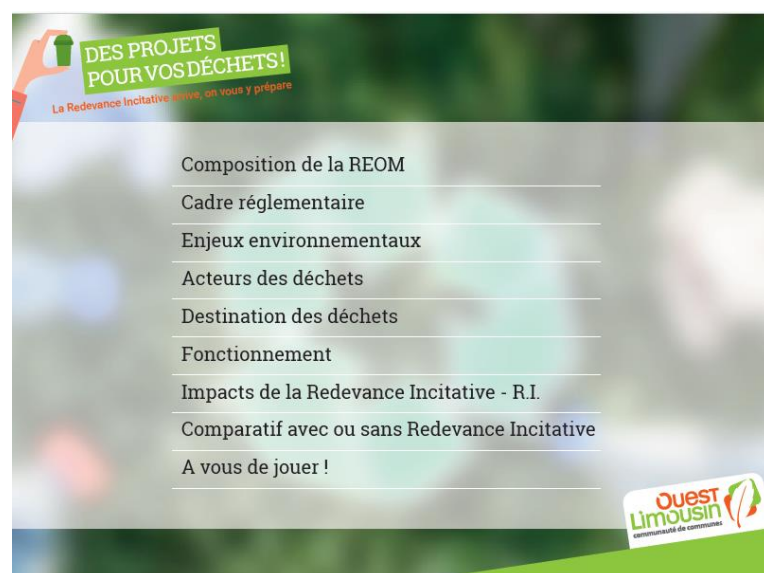
Conseillers Médiaux / Communauté de Communes Ouest Limousin / Direction de l'Énergie / Service des déchets ménagers / Service des déchets industriels / Service des déchets agricoles / Service des déchets dangereux

SYDED
tout éco-citoyens !

QUEST LIMOUSIN
Département de l'écologie

Service des contacts téléphoniques
La Mairie - 87150 Couhé
05 85 78 84 07
info@ouestlimousin.com

3- Annexe 3 : Présentation réalisée lors des réunions publiques.





DES PROJETS POUR VOS DÉCHETS!
La Redevance Incitative arrive, on vous y prépare

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- LOI GRENELLE 1 DU 3 AOÛT 2009, ARTICLE 46**
 La facturation du service de collecte et de traitement des déchets ménagers devra intégrer, dans un délai de 5 ans, une part variable incitative prenant en compte la quantité de déchets produite (au même titre qu'une facture d'eau et d'électricité basée sur la consommation réelle du foyer)
- LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE DU 17 AOÛT 2015, TITRE IV**
 Un nouvel objectif est fixé pour réduire de 10% la production des déchets ménagers et assimilés d'ici 2020
- CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**
 Obligation d'harmoniser les tarifs du service des ordures ménagères sous 5 ans après la fusion





DES PROJETS POUR VOS DÉCHETS!
La Redevance Incitative arrive, on vous y prépare

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- + Réduction des déchets ménagers incinérés ou enfouis
- + Meilleure valorisation des matières
- + Consommation plus responsable
- + Matières premières préservées
- = Engagement de la collectivité pour le développement durable






DES PROJETS POUR VOS DÉCHETS!
La Redevance Incitative arrive, on vous y prépare

LES ACTEURS

- GESTIONNAIRES DE DÉCHETS**
 SYDED HAUTE-VIENNE
 éco-points, déchèteries, incinération des déchets ménagers

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN
 collecte en porte à porte des déchets ménagers
- PRODUCTEURS DE DÉCHETS**
 LES HABITANTS
 LES PROFESSIONNELS





DES PROJETS POUR VOS DÉCHETS!

La Redevance Incitative active, on vous y prépare

LES ÉCO-POINTS

DES PROJETS POUR VOS DÉCHETS!

La Redevance Incitative active, on vous y prépare

LES ORDURES MÉNAGÈRES

DES PROJETS POUR VOS DÉCHETS!

La Redevance Incitative active, on vous y prépare

LES DÉCHÈTERIES

Les déchets de filière REP (néons, ampoules, DEEE, mobilier, piles, DDS, emballages et textiles) sont pris en charge par les éco-organismes	Ecologic / ESR Eco Mobilier Corepile Eco DDS CITEO Eco TLC	Les éco-organismes acheminent vers leur filière spécifique chaque catégorie de déchet afin de les valoriser ou les recycler
Transport des déchets recyclables, valorisables (ferraille, carton, bois, plâtre...)	Centre de regroupement et de tri avant envoi vers les filières de recyclage	Les déchets recyclables/valorisables sont pris en charge via des filières dédiées. Une partie des inertes est valorisée dans des carrières à proximité des déchèteries
Transport des déchets non valorisables (inertes, encombrants)	Transport des déchets non valorisables (inertes, encombrants)	Les encombrants sont traités sur l'ISDND alvéol, situé à Peyrat de Bellac où ils sont stockés. Une partie des inertes est stockée en ISDI gérée par le SYDED sur le département de la Haute-Vienne

DES PROJETS POUR VOS DÉCHETS!
La Redevance Incitative arrive, on vous y prépare

FONCTIONNEMENT

- Le conteneur est équipé d'une puce électronique
- Chaque collecte est comptabilisée grâce à la puce
- La redevance est calculée selon le nombre de levée

PART FIXE (assimilée à l'abonnement) qui couvre les dépenses inhérentes au service (moyens techniques et humains)

PART VARIABLE (assimilée à la consommation) liée aux quantités collectées en porte à porte, comptabilisées grâce à la puce du conteneur

DES PROJETS POUR VOS DÉCHETS!
La Redevance Incitative arrive, on vous y prépare

IMPACTS DE LA R.I.

DES PROJETS POUR VOS DÉCHETS!
La Redevance Incitative arrive, on vous y prépare

AVEC OU SANS LA R.I.

Catégorie	Avec la R.I. (kg/an/hab)	Sans la R.I. (kg/an/hab)
déchets résiduels	~75	~90
déchets putrescibles	~50	~85
déchets textiles	~15	~20
emballages	~10	~15
verre	~5	~10
papiers	~20	~25

232 kg / an / habitant
Quantité moyenne de déchets collectée en porte à porte qui sont incinérés ou enfouis sur votre commune

68,10 % ne sont pas triés !
dont 56,96 % sont des déchets compostables

contre 111 kg / an / habitant
C'est la quantité moyenne de déchets collectée par les collectivités passées au système de Redevance Incitative



DES PROJETS POUR VOS DÉCHETS!
La Redevance Incitative arrive, on vous y prépare

À VOUS DE JOUER !

Nous comptons sur vous,
pour adopter les bons gestes
du tri et comprendre la réelle
nécessité de ce changement

Ouest Limousin
communauté de communes